



SECOURS DE FRANCE

Editorial

Non au suicide de la France

Le terrorisme islamiste a frappé au cœur Israël, suscitant, en particulier en France où nos compatriotes juifs sont nombreux, une profonde émotion. L'assassinat du professeur Bernard, les propos et les manifestations en faveur du Hamas illustrent combien ce conflit s'est importé chez nous. Moralement, mais aussi, démographiquement, nous ne l'abordons pas en position de force.

Dans *Décadanse*, présenté dans notre bulletin d'automne, Patrick Buisson montre comment des décennies de pilonnage médiatico-politique nous ont fait passer de l'idéal de la mère au foyer à celui de la femme au travail, de l'enfant richesse à l'enfant gêneur, du baby-boom au non-remplement des générations.

Les études que l'INSEE vient de publier l'illustrent éloquemment : les naissances sont tombées à un plus bas historique depuis 1945 et le nombre des avortements (243 000) n'a jamais été aussi élevé. La population française n'augmente plus que par l'immigration, désormais en grosse majorité non-européenne, alors que les immigrés et leurs descendants représentent déjà 21,4% de la population française et 32% des moins de 60 ans.

La France avait mieux résisté que l'Europe à l'hiver démographique, grâce à sa politique familiale ; son démantèlement par François Hollande à partir de 2014 « a frappé de plein fouet les classes moyennes et fait chuter la natalité » (Professeur G.F. Dumont). À cela s'ajoute ce que la revue *Elle* du 30 septembre commentant un sondage qu'elle a commandité qualifie, pour s'en réjouir, de « soif de liberté, de vent d'hédonisme qui souffle sur le non-désir d'enfant des Françaises » : 30% des femmes en âge de procréer et n'ayant pas d'enfant affirment ne pas en vouloir. Avec son humour décapant, Alfred Sauvy a bien dépeint ces post-soixante-huitards : « Moins cruels qu'Ugolin qui dévorait ses enfants pour leur garder un père, les hommes d'aujourd'hui se contentent de ne pas avoir d'enfants pour leur conserver des parents ! »

Cette perspective d'une France vieillie et rabougrie, submergée par une immigration incontrôlée dont on constate les tragiques conséquences, n'est pas acceptable. Comme le dit Nicolas Baverez (8/10) « le redressement de la démographie française constitue une condition

préalable au relèvement de la France et devrait être érigé, comme en 1945, en priorité nationale ». Une politique familiale cohérente et pérenne aurait d'autant plus de chances d'entraîner ce redressement que le taux d'enfants souhaité par femme (2,39) demeure très au-dessus du taux de fécondité réel qui a chuté à 1,76 au premier semestre 2023. C'est donc elle que nos responsables politiques lucides et soucieux de l'avenir de notre patrie doivent mettre en œuvre. Mais il faut aussi qu'un nombre suffisant pour être décisif de nos compatriotes ait la volonté d'engager une révolution des mentalités, pour opposer au consumérisme et à l'hédonisme ambients la valeur du don, le sens de la responsabilité familiale, le souci de transmettre.



Alors qu'approche la douce nuit de la Nativité au cours de laquelle nous allons fêter Dieu qui s'est fait petit enfant, demandons à Celui qui est déjà intervenu dans notre histoire, à travers Jeanne d'Arc, pour éviter que la France disparaîtse, de les susciter et de les inspirer. Bon et saint Noël à tous !

Jean-Marie Schmitz

DANS CE NUMÉRO :

◆ Journée d'hommage aux Harkis	2
◆ Assemblée générale d'AJIR : « <i>Tout est perfectible</i> »....	4
◆ France-Algérie : « <i>Je t'aime, moi non plus !</i> »	6
◆ La 29 ^e loi sur l'immigration	7
◆ Retour sur les émeutes de l'été	9
◆ <i>In memoriam</i> N. Boualam, Ch. Agius, Ben Brahim.....	14
◆ Notes de lecture / Nos actions - Vos réactions.....	16
◆ L'accélération des « <i>panthéonisations</i> »	22
◆ Éthique et politique	24
◆ Mouvements d'humour en Afrique	26
◆ France-Arménie : au-delà de l'aide matérielle	29

“Longtemps, dans notre histoire nationale,



25 sept. 2023 : arrivée de M^{me} Patricia Mirallès dans la Cour des Invalides

Le 25 septembre dernier, dans toute la France, des grandes métropoles jusqu'au plus modeste des villages, s'est déroulé ce qui, en 20 ans, depuis son institution par Jacques Chirac, est devenu une tradition : la *Journée Nationale d'hommage aux Harkis* et aux autres membres des formations supplétives.

À Paris, dans la Cour d'honneur des Invalides, M^{me} Patricia Mirallès, Secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants, elle-même fille de rapatriés d'Algérie, a rappelé, non sans émotion, que “*longtemps dans notre histoire nationale, la voix des Harkis et des autres supplétifs de l'armée française de la guerre d'Algérie avait résonné dans le silence...*”

“*L'histoire tourmentée des Harkis était aussi l'histoire de la France*”, soulignait-elle. “*Avant eux, leurs pères avaient combattu l'envahisseur nazi en Italie ou dans le sud de la France. Leurs grands-pères s'étaient déjà illustrés sur les champs de bataille de la première guerre mondiale.*”

Précarité et indignité

La Ministre qualifie “*d'abandon, répété deux fois*”, le sort des Harkis sur chacune des deux rives de la Méditerranée. “*Le premier a lieu en Algérie, car, quand la guerre prend fin pour les soldats français*

venus de métropole, les représailles s'abattent sur les Harkis et leurs familles qui découvrent avec horreur l'irréversibilité des choix. Des milliers d'entre eux se voient refuser l'embarquement pour la France et sont abandonnés à un avenir sanglant...”

“*Ceux qui parviennent à rejoindre le pays pour lequel ils ont combattu font l'expérience d'un second abandon. Avec leurs familles, ils ne sont pas accueillis, et pour beaucoup sont parqués dans des camps, des hameaux de forestage, dans des conditions où la précarité le disputait à l'indignité.*”

L'indemnisation

La loi du 23 février 2022 matérialisait la dette de reconnaissance de la France et le droit à réparation des Harkis, notamment par la création de la *Commission Nationale de Reconnaissance et de Réparation*, présidée par Jean-Marie Bockel, ancien sénateur et ancien ministre.

Rappelons que cette Commission a été dotée, à sa création, d'une ligne de crédit de 300 millions d'euros à répartir sur 6 exercices.

À ce jour, plus de 10 000 dossiers ont été instruits par l'ONAC-VG, sur les 31 000 reçus, donnant droit à des indemnisations pour un montant moyen de 8 550 €, représentant un engagement total de 73 millions d'euros.

la voix des Harkis a résonné dans le silence.”

Par ailleurs, suite aux demandes insistantes des associations de Harkis, 45 camps ou hameaux de forestage ont été ajoutés aux 90 initiaux, ce qui porte à 135 les structures d'accueil qui ont abrité des familles de Harkis entre 1962 et 1975 et permettent à ces dernières de bénéficier de l'indemnisation. On estime à 14 000 le nombre de demandes que doivent générer les 45 nouveaux sites.

Par ailleurs, le “Fonds de Solidarité”, créé en 2018 et destiné aux enfants de Harkis, a accordé des concours d'un montant total de 12 millions d'euros, au titre de l'aide au logement, à la santé, à l'insertion et à la formation professionnelle.



La Ministre a également évoqué les 27 tombes d'enfants récemment découvertes à proximité du Camp de Saint Maurice l'Ardoise ; elle a rappelé qu'un Mémorial et un cimetière seraient érigés sur les lieux mais que les familles seraient accompagnées par les pou-

voirs publics quel que soit leur choix : récupérer les corps pour les inhumer ailleurs, ou les conserver sur place.

Une Fondation pour la mémoire... ou pour compléter l'indemnisation ?

Enfin, importante – et prudente - annonce de la part de la Secrétaire d'État : le projet de création d'une Fondation pour la mémoire des Harkis. “Une réflexion qui mérite d'être menée, toute en nuance et en profondeur” et qui sera confiée, à titre de mission “exploratoire et prospective”, au Contrôle général des Armées.

De fait, bon nombre d'associations dont, au premier chef, “AJIR pour

les Harkis”, estiment que l'enveloppe de 300 millions d'euros dont dispose la Commission d'indemnisation ne sera pas consommée dans sa totalité, sur le délai imparti des 5 ans restant à courir, dans la mesure où plus du tiers des dossiers présentés n'a obéi le budget initial “que” de 73 millions d'euros. Il devrait donc subsister une somme résiduelle d'un montant “honorable”, susceptible de constituer un capital dont les revenus seraient affectés à l'entretien de la Mémoire harki et... pourquoi pas, à l'indemnisation d'anciens supplétifs qui, n'ayant pas été dans les camps, mais rapatriés par d'autres voies, ont néanmoins souffert, soit dans les prisons du FLN, soit de leurs conditions d'accueil en France, souvent en butte à l'hostilité de leurs coreligionnaires.

Ainsi pourrait être réparée une injustice : la limitation par la Loi de février 2022 du droit à réparation aux seuls Harkis rapatriés et à leurs proches ayant transité ou séjourné dans les camps. Mais ceci n'est qu'une hypothèse, impliquant la résolution préalable de bien des questions, quant aux critères d'évaluation des préjudices et aux montants affectés, notamment...

Selon la formule consacrée, “il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer...” ■

Patrice Boissy





Tout est perfectible...

Le 9 septembre dernier, se tenait à Riom (Puy de Dôme) l'Assemblée générale annuelle nationale des adhérents de l'Association "AJIR (Justice, Information, Réparation) pour les Harkis", sous la présidence de M. Mohand Hamoumou. Dix régions de France étaient représentées par des membres de leur bureau.

Au total l'association compte 2 500 membres dont beaucoup disposent d'une double appartenance et son action, comme l'a rappelé son président, a beaucoup compté dans l'obtention de la loi de reconnaissance et d'indemnisation des Harkis du 23 février 2022.

À cet égard, si certains ont pu critiquer le montant du budget consacré à l'indemnisation, soit 300 millions d'euros sur 6 ans, le président Hamoumou a rappelé que les décisions précédentes, suite aux propositions du "Rapport Ceaux" en 2018, s'étaient traduites par la mise en place d'un "fonds de solidarité" à l'intention des enfants de Harkis, limité à 40 millions d'euros répartis sur 4 ans...

La mémoire...

Une Table ronde réunissait le directeur de la Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie, Paul Malmassari, l'ancien directeur du Souvenir Français, le colonel Michel Hadj, l'historien Jean-Jacques Jordi, le responsable de la communication du Mémorial de Rivesaltes, Nicolas Serpette, ainsi que Roger Sabourau, Secrétaire général du Secours de France, qui a rappelé les missions de l'association et sa production de documents audiovisuels diffusés depuis une

dizaine d'années autour de la question des Harkis, de l'abandon des pères à la réussite des enfants et petits-enfants.

Les intervenants devaient résumer ce qui était fait aujourd'hui, tant au plan de la communication générale et de la production d'ouvrages et de films, que de l'entretien des tombes laissées à l'abandon, de l'édification de lieux de Mémoire ou de l'enseignement, depuis le collège jusqu'aux centres de recherches, suivant trois maîtres mots : *Éclairer, Rayonner, Éduquer...*

S'agissant de la Mémoire, on retiendra en particulier l'intervention de Jean-Jacques Jordi qui, membre de la nouvelle Commission mixte d'historiens français et algériens, précisait que 80% des archives historiques étaient restées en Algérie et que, s'il n'y avait pas de "sujets tabous" comme la question des Harkis ou celle des disparus, on ne savait pas quand la Commission aurait accès à ces sources d'information locales. En tout état de cause, pour la partie algérienne, l'axiome sur lequel on ne reviendrait pas tenait en trois mots : *"En 1954, la population d'Algérie s'était levée en masse pour chasser les colons européens ; il n'y avait pas de petites gens parmi eux ; les Harkis restaient des traîtres..."*

... et la réparation

La deuxième Table ronde était consacrée au volet "*Indemnisation*" de la Loi. Le directeur du cabinet de la Secrétaire d'État aux anciens combattants, Thierry Laurent, devait rappeler que, depuis le printemps 2022, 26 000 demandes d'indemnisation avaient été déposées et que l'élargissement à de nouvelles structures d'accueil du "*périmètre*" initial posait des problèmes de personnel aux services chargés d'instruire les dossiers. Il précisait que, suivant la demande des associations concernées, l'administration, au lieu de traiter les demandes par "*familles*" avait décidé de privilégier les "*anciens*", ceux de la première génération, ayant vécu dans les camps, avant d'étendre son étude à leurs enfants. Il confirmait par ailleurs que le *Fonds de Solidarité* affecté à la deuxième génération – doté de 40 millions – avait été soldé, cette année.

Quant au Secrétaire Général de la Commission Nationale d'*Indemnisation*, le préfet Marc Del Grande, il convenait que la limitation de l'indemnisation aux seules familles de rapatriés ayant transité par les camps pouvait paraître injuste et constituait pour les "*déboutés*" une "*double peine*", mais que son extension à d'autres formes de rapatriements, sortant du cadre de la loi, posait des problèmes juridiques insolubles.

Dans l'immédiat, on retiendra ce que confirmera la Secrétaire d'État aux anciens combattants (voir pages 2-3) : le nombre de structures d'accueil, donnant droit à indemnisation est passé, en un an, de 90 à 135 ; et près de 10000 dossiers ont été traités.

Les insuffisances de la loi ... et de son application

En conclusion de ces travaux, et après avoir salué les aspects positifs de l'action menée par les pouvoirs publics et l'esprit de collaboration qui animait les relations entre l'administration et les associations représentatives des harkis, Mohand Hamoumou rappelait certaines des insuffisances de la Loi de reconnaissance et d'indemnisation, déjà évoquées antérieurement, telles que :

- La limitation de la responsabilité de l'État aux seules conditions indignes d'accueil et d'hébergement, en laissant de côté les familles arrivées par leurs propres moyens ou avec l'aide d'officiers ayant désobéi aux ordres.
- La limitation de la réparation à deux préjudices : la privation de liberté et la perte de chance due à une scolarisation "en vase clos", en oubliant d'autres "dommages", comme l'exclusion sociale, le manque d'hygiène, etc...
- Les montants forfaitaires d'indemnisation, fondés sur le modèle des indemnisations versées pour "détention carcérale dans des conditions indignes". Celles-ci (entre 2000 et 15 000 €) n'apparaissaient pas à la hauteur des préjudices subis, la Commission n'ayant pas de pouvoir en matière d'évaluation des préjudices.
- La date limitative du 31 décembre 1975, comme fin de la période d'indemnisation, alors que bien des



Mohand Hamoumou

familles avaient continué de vivre dans ces mêmes conditions jusque dans les années 1990...

Il souhaitait, par ailleurs, des améliorations dans le traitement des demandes (accusés réception, erreurs de calcul, réponses aux demandes...) ainsi que plus d'informations sur les caractéristiques des dossiers traités, les motifs de rejet, la répartition statistique...

Enfin, estimant que l'enveloppe de 300 millions d'euros affectée à l'indemnisation ne serait pas intégralement dépensée dans les délais prévus, il réitérait sa suggestion de créer une Fondation, destinée à perpétuer la mémoire de ces hommes qui ont combattu pour la France et que la France a maltraités.

Sur ce point, comme sur d'autres, il semble avoir été entendu par les autorités gouvernementales. ■ P.B.

In memoriam...

L'AG d'AJIR s'achèvera par une visite collective au Camp de Bourg-Lastic, où 4949 harkis et leurs familles furent "logés", à partir de l'été 1962, sous plus de 500 tentes militaires. Géré par les militaires du 92^{ème} RI de Clermont-Ferrand, ce vaste camp de toile abritera, durant plusieurs mois, ces familles déracinées dans des conditions de vie difficiles, marquées par la précarité et l'insécurité. Seize enfants, âgés de quelques semaines à quelques mois y décèderont. Onze d'entre eux reposent à proximité du camp. Depuis le début des années 2000, l'association AJIR s'est attachée à faire reconnaître ce lieu d'inhumation, entretenu par le 92^{ème} RI., avec lequel une convention sera signée. Le 25 septembre 2004, elle inaugurerait une stèle érigée au milieu du cimetière [photo ci-dessous]. L'ONACVG apporte son soutien pour la valorisation de ce lieu de mémoire. ▼



France-Algérie : “Je t'aime... moi non plus.”

©Illustration d'El Watan,
reproduite par
courrierinternational.com
du 15 mars 2012

L'enseignement du français, hors-la-loi dans des écoles privées...

En août dernier, le gouvernement algérien prenait la décision de mettre fin à l'enseignement du français, abondamment pratiqué dans les quelques 580 écoles privées en Algérie. Si l'école publique acceptait marginalement quelques heures de cours de français par semaine, le succès de la langue française dans les écoles privées a fini par indisposer les dirigeants algériens.

Ce nouveau coup porté à la “coopération” franco-algérienne succède à l'affront fait au gouvernement d'Alger en 2021, un affront digne du coup d'éventail du Bey d'Alger en 1830, la qualification du pouvoir algérien, par E. Macron, de “système politico-militaire”, ce qui est évidemment une “fake news”...

Cet outrage n'empêchait pas les jeunes Algériens de s'inscrire par milliers au Centre National d'Enseignement à distance (CNED), leur permettant de passer le bac français, ce qui facilitait l'obtention du sacro-saint visa nécessaire à la poursuite de leurs études en France.

Il n'empêchait pas, non plus, les hiérarques algériens de solliciter, pour leur progéniture, l'accueil au Lycée International Alexandre Dumas d'Alger, autre passeport convoité pour gagner cette terre honnie, de l'autre côté de la Méditerranée...

... et refus de visas au Collectif Sauvegarde des Cimetières d'Oranie

Cet ostracisme linguistique se prolonge de birmades calculées qui se matérialisent, notamment, dans la délivrance des visas à des ressortissants français. Boulevard Voltaire signalait ainsi fin septembre le refus opposé à 57 membres du “Collectif Sauvegarde des Cimetières d'Oranie” qui,

depuis près de 20 ans, et au lendemain de la “décennie noire” qui a frappé l'Algérie, contribue, avec évidemment l'accord des autorités algériennes, à la réhabilitation des 96 cimetières de l'Oranie.

Un voyage était prévu pour 89 membres du Collectif, du 22 au 29 septembre... 32 d'entre eux, qui avaient fait leur démarche avant l'été, ont reçu leur visa. Les 57 autres, qui avaient effectué pourtant leur demande dans les délais, se sont vu refuser leur titre d'entrée par les consulats sans motif déclaré. Et aux voyageurs qui s'étonnaient expressément de cette contradiction, il a été parfois répondu que “le peuple algérien était souverain et [qu'] il avait le droit de décider qui entrerait chez lui...” Rappelons qu'en France, tous les refus d'accorder un visa à un étranger doivent être motivés.

Ces nouvelles vexations s'inscrivent dans le contentieux qui, depuis plusieurs mois, domine les relations franco-algériennes : refus de l'Algérie de délivrer des laissez-passer consulaires pour les clandestins frappés d'OQTF et, par voie de conséquence, embargo sur les demandes de visas de la part de Français désirant se rendre en Algérie, réintégration dans l'hymne national algérien du couplet ordonnant à la France de “rendre des comptes”, et donc, depuis l'été, suppression de l'enseignement du français dans les écoles privées.

Outre les propos peu diplomatiques du Président Macron à l'égard du Pouvoir algérien, ce dernier n'a pas supporté l'exfiltration de Mme Amira Bouraoui, figure franco-algérienne du Hirak, cette révolte populaire, que l'armée algérienne a réprimée, il y a 3 ans, renforçant son contrôle sur la société et portant un coup d'arrêt aux modestes revendications démocratiques dans le pays.

Ainsi vont les relations franco-algériennes : “Je t'aime... moi non plus !”
P.B.



Le “en-même-temps” macronien, entre cynisme et hypocrisie

Par Tarick Dali,
Conseiller en communication, délégué du CNIP

Depuis sa réélection en 2022, il y a déjà dix-huit mois, le président de la République prétend régler les difficultés que cause l'immigration par l'adoption d'une nouvelle loi. S'appuyant sur la complaisance jamais démentie des médias, Emmanuel Macron et son ministre de l'Intérieur font semblant de jouer un équilibre entre les soi-disant ailes droite et gauche des soutiens au Parlement du gouvernement minoritaire de M^{me} Borne.



a pierre d'achoppement serait, à les en croire, une disposition qui permettrait, dans le cadre d'un texte qui se prétend sévère contre les clandestins, de régulariser ceux d'entre eux qui exerceraient “des métiers en tension” pour reprendre la formule consacrée. La “gauche” l'exigeait, la “droite” en ferait un *casus belli*...

Aucun gouvernement, aucun parlement, aucun préfet n'a jamais eu besoin d'une quelconque législation spécifique pour régulariser quelque clandestin que ce soit. Qu'appelle-t-on *régularisation* ? Ce terme désigne la procédure par laquelle le préfet délivre un titre de séjour à un étranger en situation irrégulière. Cette régularisation peut intervenir de plein droit, par exemple au titre du regroupement familial ou en faveur de ceux qui obtiennent le statut de réfugié ; mais aussi, de façon discrétionnaire, sur décision administrative, au cas par cas. Il n'y a aucun obstacle à régulariser un cuisinier, un éboueur ou un médecin étranger, fût-il entré de façon illégale sur le territoire. On peut aussi ajouter que les deux circulaires Marcellin-Fontanet de 1972, du nom des ministres de l'Intérieur et du Travail de l'époque, prévoient qu'un travailleur étranger désirant s'installer en France ne se verrait accorder un titre de séjour que s'il avait trouvé un logement et obtenu un contrat de travail. Rien n'interdit de signer un texte similaire.

Les “métiers en tension” : un prétexte ?

Pourquoi donc le gouvernement qui s'acharne à vouloir faire voter une nouvelle loi sur l'immigration,

tient-il tant à y introduire cette affaire de “métiers en tension” ? Il n'y a, évidemment, nul besoin de nouvelle loi, la vingt-neuvième depuis 1980, si ce n'est pour – justement – régulariser toujours davantage de clandestins. Le projet gouvernemental, non seulement ne contient rien pour régler la question de l'invasion migratoire, mais ne semble avoir pour seul dessein, que d'accélérer celle-ci. Loin d'être une pierre d'achoppement, l'article sur les “métiers en tension” est, bien au contraire, la pierre angulaire du projet gouvernemental. Et comment empêche-t-on le clandestin ainsi régularisé de quitter ledit métier pour en trouver un autre, moins dur et mieux rémunéré ?

Depuis la loi du 31 décembre 2012 qui a abrogé le délit de séjour irrégulier pouvant alors être puni d'une peine d'un an de prison et de 3 750 € d'amende, le gouvernement ne dispose même plus des moyens légaux d'arrêter un clandestin avant de le renvoyer. Le projet gouvernemental ne prévoit évidemment pas de rétablir ce délit. À cette exception près, il n'y a besoin d'aucune nouvelle loi. D'autant que le projet gouvernemental ne contient rigoureusement rien de ce qui pourrait être efficace.

Les lacunes du projet

Ne figure pas, ainsi, la première mesure efficace qui serait évidemment de faire rentrer les relations franco-algériennes dans le droit commun. Le traité du 27 décembre 1968 (*voir p.11 à 13*), instaurant la libre circulation des ressortissants algériens, devrait ►

29^{ème} loi sur l'immigration : entre cynisme et hypocrisie

► être dénoncé. Or, l'immigration algérienne est non seulement la plus massive mais celle qui peuple le plus les prisons. En outre, ce traité contient en lui-même l'énorme bombe à retardement de la *naturalisation simplifiée*. Si l'on prenait cette seule disposition, une bonne partie du problème serait réglée.

L'accès à la nationalité française n'est pas non plus abordé. *Rien n'empêche de supprimer le droit du sol*. Le gouvernement actuel fait des moulinets en prétendant le supprimer à Mayotte. Il n'en a rien fait, il n'en fera rien. Ni à Mayotte ni ailleurs.

Le gouvernement s'est félicité de faire appliquer les *Obligations de quitter le territoire*, les célèbres OQTF. À l'exception du préfet de l'Hérault qui a renvoyé en Algérie un individu qui prétendait se marier à Béziers alors qu'il était sous OQTF et qui eut le malheur de tomber sur un maire inflexible, les préfets n'appliquent jamais les OQTF, faute de recevoir des consignes claires de la part du ministre de l'Intérieur.

Hors l'immigration clandestine, il y a aussi une *immigration légale* qui s'éternise du fait de la générosité de la France en matière de visas. Pourquoi cette générosité envers des ressortissants de pays qui ne manifestent aucune sympathie vis-à-vis de la France, à commencer par l'Algérie ? Sur ce sujet non plus, rien dans le projet gouvernemental.

Les vrais motifs

Ce ne sont ici que quelques pistes mais le projet de loi immigration du gouvernement est d'une hypocrisie confondante, car il apparaît que son seul objectif est de faciliter l'implantation de populations allo-gènes supplémentaires.

Et ce, pour deux raisons qui tiennent à l'incapacité de la France à traiter son mal le plus profond, celui d'une économie de plus en plus socialisée :

■ **Les plus lourds prélèvements obligatoires du monde** qui poussent toujours davantage les salaires nets vers le bas. C'est pourquoi bien des entreprises cherchent de la main d'œuvre taillable et corvéable à merci. Il n'y a pas de métiers *en tension*, il n'y a que des métiers *sous-payés*. On peut d'ailleurs y inclure les médecins qui, décentement, ne veulent plus se contenter, après dix ans d'études supérieures, d'une consultation à 25€ dont il leur reste royalement 12 ou 13€ après acquittement de toutes les charges.

■ L'incapacité à réformer de façon sérieuse et durable le système de retraites. Dans une fuite en avant de gribouille, la France refuse une vraie politique familiale et une vraie réflexion sur la capitalisation avec, pour conséquence, le besoin de remplacer une *natalité en berne* par une *immigration massive*.

Il existe une troisième raison qui est, selon nous, la première : Emmanuel Macron qui se veut *l'euro-péiste modèle* et se rêve peut-être *en futur super-président d'une super Commission européenne*, voire d'un super-Empire, ne voudra jamais engager de bras de fer avec celle-ci qui n'hésite pas à menacer l'Italie si elle ne file pas droit ou, carrément, à prendre des mesures de rétorsion contre la Pologne ou la Hongrie, en s'appuyant sur ses bras armés que sont la Cour européenne des Droits de l'Homme ou la Cour de Justice. Et il ne proposera jamais un quelconque texte de loi qui permettrait – à l'exemple de ce qui se passe dans la pourtant très européenne, voire euro-péiste Allemagne – d'établir que la législation nationale s'impose au-delà de toute autre. La cour constitutionnelle de Karlsruhe, *Bundesgerichtshof*, le rappelle régulièrement.



Ainsi que l'a très bien analysé Malika Sorel-Sutter dans le bulletin d'été de Secours de France, la seule présence de Thierry Tuot à la tête de la section du Conseil d'État chargée de ces questions illustre la volonté profonde de ce gouvernement : *continuer à accueillir toute la misère du monde, génuflexions devant l'Algérie à l'appui, y compris lorsqu'elle décide d'interdire l'apprentissage du Français !* ■

Tarick Dali



Pas les prémisses d'une guerre civile, mais...

Du 27 juin au 5 juillet dernier, plusieurs dizaines de milliers d'individus, issus pour la plupart de ce qu'on s'est plu à qualifier de "chance pour la France", se sont attaqués à tout ce qui pouvait représenter la Nation et ses symboles : mairies, postes de police ou de gendarmerie, établissements scolaires ont subi les effets de cette manifestation de "gratitude" envers notre pays ; mais l'envie et l'appât du lucre n'étaient pas absents des motivations de ces "contestataires", majoritairement mineurs : véhicules incendiés, agences bancaires vandalisées, commerces pillés...

Ces méfaits à grande échelle posent à nouveau la question, non seulement du traitement "social" d'une immigration de masse "hétéronome" – dont on a pu voir la manifestation, cet automne dans l'Île de Lampedusa –, mais aussi et surtout, celle de la réponse politique, législative et réglementaire à lui apporter. Ce fera l'objet d'un grand débat qui aura occupé la classe politico-média-tique durant tout un automne.

Parmi les réactions possibles à cette "tiers-mondialisation rampante", évoquées par M. Pierre Brochand – ambassadeur de France et ancien Directeur général de la DGSE – et reproduit dans le bulletin de Pâques dernier du Secours de France, certaines deviennent plus que jamais d'actualité :

- **L'interdiction** qui, impliquant un esprit volontariste hors de portée de nos actuels gouvernements (*voir l'entretien récent accordé au Figaro Magazine du 6 juillet 2023*) n'a jamais été sérieusement envisagée.
- **L'assimilation**, longtemps "paradigme" de la politique française en la matière, mais des plus exigeante, car impliquant un renoncement des arrivants à leur propre culture.
- **L'intégration**, sorte de compromis à l'anglo-saxonne qui autoriserait le maintien de la culture d'origine, en échange d'un respect "minimum" de la loi commune, autorisant au final de multiples dérogations aux principes qui fondent nos sociétés : discrimination positive, non-respect de la laïcité, non mixité, sans oublier les coûts induits par la politique de la Ville.

Restent les "options" résultant de l'échec des politiques évoquées ci-dessus :

- **La sécession**, rendue inévitable par la constitution progressive de "noyaux durs, introvertis, de populations non européennes, non coopératives" qui vont vite évoluer vers une logique de partition.
- Ces "souverainetés concurrentes" finissent par s'opposer à la "République, une et indivisible", ce qui conduit à l'affrontement.

Dans ce même entretien Pierre Brochand rappelle que cela fait une bonne quarantaine d'années que



Pierre Brochand

l'on subit ce que l'on qualifie de "violences urbaines", auxquelles l'on a fini par s'habituer, les Pouvoirs publics, voire les responsables politiques, se contentant d'acheter la paix sociale, au jour le jour, à coups de milliards et de "compromissions, vite interprétées comme des aveux de faiblesse."

**Juin 2023,
versus novembre 2005**

Les émeutes de juin 2023 et leur cortège de destructions ont ceci de commun avec celles de novembre 2005 qu'elles se sont produites à la suite d'une prétendue "bavure" de la police, se traduisant par le même type de violence : destruction de tout ce qui représente la France et son État ; même vandalisme gratuit, mais aussi même souci de rapine et de pillage sélectif ; mêmes participants, les jeunes gens des banlieues, même prédisposition pour les actions nocturnes, même cadre urbain, même méthodologie (tirs de mortiers et incendies), même absence apparente de direction et d'encadrement...

En revanche, au-delà de ces similitudes, les émeutes de 2023 se distinguent des précédentes : d'une part, en raison de leur dimension et de leurs effets : les dégâts constatés en 2023 au bout de 5 jours de troubles, sont supérieurs à ceux de 2005, après trois semaines de turbulences ; d'autre part, en raison du rôle joué par les réseaux sociaux dont la fonction d'accélérateur et d'inspirateur par mimétisme des actions violentes s'est considérablement renforcée.

Les désordres, précédemment cantonnés dans les banlieues des grandes métropoles, se sont étendus aux petites villes de province. Enfin, elles atteignent ►

Pas les prémisses d'une guerre civile, mais...

► le cœur des villes, sous la forme de "razzias", comme aux Champs Élysées, à Paris... Ajoutons un élément assez nouveau, apparu lors des dernières élections nationales : la prise de conscience de ces populations de leur force électorale et, du même coup, la volonté manifestée par une partie de la classe politique de s'en servir comme tremplin à ses ambitions : la position ambiguë de "La France Insoumise" à l'égard des émeutes de l'été a sa justification : il s'agit de ses électeurs.

Pré-guerre civile ou insoumission territoriale ?

Quand on parle de "guerre civile", comme Pierre Brochand le souligne, on évoque un soulèvement massif, visant la prise du pouvoir. En l'occurrence, d'une part, les dizaines de milliers "d'insurgés" qui se sont mobilisés à cette occasion ne manifestaient aucune revendication particulière, sinon l'envie de

Les constats de Malika Sorel...

Dans son blog, ses entretiens et ses écrits, l'es-sayiste, ancien membre du Haut-Conseil à l'Intégration, livre quelques observations intéressantes :

- Le premier défenseur de la laïcité s'appelle Jésus Christ : "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu" ...
- Selon l'INSEE, entre 2017 et 2018, la population française s'est accrue de 317000 personnes et, parmi elles, 44% sont immigrées.
- L'abaya, dénoncée il y a plus de 10 ans dans le rapport du Haut Conseil à l'Intégration, daté de 2012 : "Il ne fait aucun doute que celle-ci manifeste ostensiblement une appartenance religieuse et qu'elle entre donc, pour les établissements du second degré, dans le champ d'application de la loi de 2004."
- OQTF : 60% des obligations de quitter le territoire national sont suivies d'effet en Allemagne, 43% en moyenne pour l'Europe, 12% en France...
- D'après un sondage IFOP de 2020, 74% des musulmans de moins de 25 ans déclarent "faire passer leurs convictions religieuses avant les valeurs de la République" – alors qu'ils ne sont que 25% pour les 35 ans et plus.
- En 2020, 40% des enseignants du Secondaire public déclaraient s'auto-censurer en classe "pour ne pas créer de problèmes avec les élèves". En 2022, ils sont plus de 56% (Ifop, décembre 2022).

... et les étranges raisons de l'hostilité du Pape François à l'égard de "l'assimilation à la française" qui, selon lui, "ne tient pas compte des différences et reste rigide dans ses paradigmes, fait prévaloir l'idée sur la réalité et compromet l'avenir en augmentant les distances et en provoquant la ghettoïsation, provoquant hostilité et intolérance". (Marseille , sept. 2023)

"détruire et de voler" (de fait, le prétexte de la mort de Nahel n'a été avancé que par 8% des insurgés arrêtés) ; d'autre part, alors que ces zones regorgent d'armes de toute nature, cette forme de guérilla urbaine n'a pas tourné à l'insurrection armée. Du moins, pour l'instant : on laisse entendre que ce sont les "parrains de la drogue" qui auraient mis fin à la "récréation." Quant à l'adjectif "civil", encore faudrait-il que les acteurs, le plus souvent issus de la diversité ne s'excluent pas eux-mêmes, et en raison de leurs origines, de la communauté nationale. La multiplication des "refus d'obtempérer" est le symbole du rejet par une partie de la population – et, notamment, de sa jeunesse – du cadre légal et contraignant que l'État Français voudrait lui imposer, un 19^{ème} ou 20^{ème} "Plan Banlieues" ne saurait éliminer ces fermentes endogènes d'insoumission.

Du courage...

Les mesures draconiennes proposées par Pierre Brochand, sont incomparablement plus radicales que celles contenues dans le projet de loi gouvernemental, qui visent moins à freiner l'immigration qu'à favoriser l'intégration des étrangers.

Les orientations tracées par l'ancien directeur de la DGSE se déclinent, rappelons-le, sur six grands axes :

- Illustrer le retournement de la politique française, en réduisant par dix le nombre d'étrangers accueillis légalement.
- Réduire, dans la même proportion, l'accès à la nationalité française qui doit cesser d'être automatique.
- Contenir l'immigration irrégulière en "divisant par 20 ou 30" les visas accordés (étudiants compris) aux "pays à risque" et en abolissant toutes les incitations à la "tricherie" : aide médicale d'État, hébergement, régularisations systématiques...
- Atténuer l'attractivité sociale de la France, en supprimant toute prestation non contributive aux étrangers, HLM inclus, et en limitant à trois enfants par famille française les allocations familiales.
- Dégonfler les diasporas, en réduisant les types, les nombres et les durées des titres de séjour et en excluant les renouvellements quasi automatiques.
- "Muscler" notre "laïcité chrétienne", pour l'adapter au défi de l'Islam en "neutralisant", non seulement le service public et l'école, mais aussi l'Université, l'espace public et le monde de l'entreprise.

Et bien entendu, ajouterons-nous, ce qui résulte de ce qui précède, encadrer strictement l'exercice du droit d'asile.

L'application d'un tel "programme", voire même seulement d'une partie de ce dernier, outre la levée de boucliers qu'elle susciterait dans la vaste nébuleuse des associations "humanistes", passerait par une révision drastique de la Constitution (y compris de son préambule) et du cadre judiciaire et politique dans lequel s'exerce la démocratie participative. Elle impliquerait également de prendre quelque distance avec les sujétions de l'Union Européenne et, en particulier, de sa Commission des Droits de l'Homme et de sa Cour de Justice...Ainsi, le seul fait de remettre en cause le principe du regroupement

familial, consacré par la Directive européenne du 22 septembre 2003 et reprise par le Conseil Constitutionnel, impliquerait une révision des textes fondateurs. En outre, autant qu'une accusation d'entorse aux règles et à "l'esprit" des traités européens, la situation actuelle de faiblesse et de dépendance, en termes politico-économico-financier et, naturellement, monétaire de la France, rend peu crédible la faisabilité de ce type de dispositions. Sauf à faire preuve de lucidité et de cette qualité, indispensable dans les situations de crise, qu'on appelle le courage. ■

P.B.

Sur le Traité Franco-Algérien du 27 décembre 1968

Faciliter l'immigration, pour plaire au tiers-monde

[Avec l'aimable autorisation du *Figaro-Histoire*, nous reprenons quelques points du remarquable article qu'Henri-Christian Giraud consacre à l'héritage le moins connu, et en apparence le plus paradoxal, de la politique algérienne du Général De Gaulle : le *Traité du 27 décembre 1968*, facilitant l'immigration en France de citoyens algériens. Ce traité, que toute une partie de la classe politique – ainsi que notre ancien ambassadeur à Alger, M. Driencourt – veulent remettre aujourd'hui en question, pulvérise en effet ce qui avait été présenté comme la raison d'être de cette politique : "éviter que Colombey-les-Deux-Églises devienne Colombey-les-Deux-Mosquées".]

Au mois de mai dernier, l'ancien ambassadeur de France en Algérie, Xavier Driencourt, révélait l'existence d'un traité, signé le 27 décembre 1968 entre la France et l'Algérie, qui instituait un régime préférentiel de séjour et d'immigration en faveur des ressortissants de la République Démocratique et Populaire Algérienne. Cet accord, ignoré de l'opinion française, est toujours en vigueur.

Destiné à favoriser l'immigration de travailleurs algériens en France, le traité institue un titre de séjour qui leur est propre et qui n'a jamais, à ce jour, été remis en question : le *certificat de résidence administrative*, valable 10 ans, pour tout immigré algérien, titulaire d'un visa de plus de 3 mois. Il a, dans le même temps, facilité le regroupement familial en les dispensant de l'exigence d'intégration dans la société française, telles que la connaissance de la langue et "le respect des valeurs de la République". Le regroupement familial est quasiment de plein droit et ne peut être refusé



Par Henri-Christian Giraud

que pour des motifs limitativement énumérés.

Il permet aux étudiants de transformer leur visa en titre de séjour permanent, et prévoit la régularisation de tout Algérien sans papiers pouvant attester de dix années de résidence en France ou de son mariage avec un conjoint français.

Il établit la liberté d'établissement au profit des Algériens qui veulent exercer une activité professionnelle en France. Contrairement aux autres nationalités, ils n'ont pas à démontrer que leur activité est économiquement viable. La simple inscription au registre du commerce suffit pour obtenir le statut de commerçant. Les descendants et descendants à charge peuvent également s'établir librement avec un seul visa de court séjour.

En revanche, il n'existe dans ce traité aucune contrepartie au bénéfice des ressortissants français. Comme les autres citoyens européens, ils sont soumis au droit commun algérien. ▶

Faciliter l'immigration, pour plaire au tiers-monde

► Ce texte a connu peu de modifications majeures en 60 ans, sinon des avenants, suite à la loi du 11 mai 1998 et aux divers textes restreignant l'immigration et le droit d'asile (exigence de visa en 1986). D'une manière générale, si le statut des Algériens reste plus "encadré" que précédemment, les lois restrictives adoptées depuis 1998 (26 novembre 2003, 24 juillet 2006, 20 novembre 2007, 16 juin 2011) ne les concernent pas.

"L'immigration, ça suffit comme ça !"

Certes, les accords d'Évian du 18 mars 1962 avaient bien admis que, "sauf décision de justice", tout Algérien muni d'une carte d'identité française était libre de circuler entre l'Algérie et la France, mais on notera que, d'une part, les Harkis et les autres supplétifs de droit local auront été exclus – pour leur malheur – de ces généreuses dispositions, et que, d'autre part, cette faculté se sera traduite par un pic migratoire sans précédent : entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre 1962, on comptera 91 744 entrées d'Algériens en France, soit 26 % du total de la colonie algérienne avant ces dates. Cela fera dire à De Gaulle : "Pour ce qui est de l'immigration algérienne, ça suffit comme ça. Il ne faut pas que nous nous trouvions envahis. Là-dessus, il n'y a pas d'Accords d'Évian qui tiennent !"

Pourtant, toutes les tentatives menées, notamment par le gouvernement Pompidou, pour freiner cet afflux s'avèreront peu productives. D'autant que le pays est engagé dans un vaste programme de construction d'infrastructures, des autoroutes aux centrales nucléaires, en passant par la reconversion de la sidérurgie et l'édification des villes nouvelles. Pour le patronat, la possibilité de puiser dans la main d'œuvre immigrée d'origine algérienne est une bénédiction.

Une inlassable générosité

Parallèlement, Paris continuera d'aider financièrement la jeune République Algérienne : 2,85 milliards de francs, en 1962, 1,6 milliards en 1963, 1,1 milliards en 1964 et jusqu'en 1969 ; au total, plus de 7 milliards de francs.

En face de cette inlassable générosité, le nouveau gouvernement algérien poursuit sa politique de socialisation des moyens de production et met en place "l'Opération Labours", une réforme agraire et une socialisation de la terre, assortie de la spoliation des derniers exploitants Pieds-Noirs. Lorsqu'au lendemain d'un voyage triomphal de Ben Bella à la Havane, l'ambassadeur de France, Jean-Marcel Jeanneney,

en octobre 1962, se plaint des atteintes multiples à la coopération franco-algérienne, il lui est répondu que les Algériens sont en droit de faire valoir le transfert complet des biens de l'État français à l'État algérien, cependant qu'on compte encore 1 850 disparitions chez les Français d'Algérie et que se poursuit, dans l'indifférence générale, le massacre des Harkis.

Avec l'arrivée de Boumediene au pouvoir, en juin 1965, l'Algérie obtient une aide supplémentaire de 2,56 milliards de francs qui s'accompagne de l'obligation pour la France d'acheter le pétrole plus cher et de consentir de nouveaux crédits. Au nouvel Ambassadeur Redah Malek, De Gaulle déclare vouloir maintenir la coopération avec l'Algérie, "quelles que soient les péripéties qui peuvent se produire". Le propos ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd.

Durant les quatre années qui vont suivre, "le réajustement révolutionnaire" va conduire le dictateur algérien, au titre de "la réparation due pour le pillage du pays par le colonialisme", à exiger une aide financière accrue, la renonciation par Paris au règlement des créances d'État, celui des prêts et emprunts des collectivités publiques et des avances du Trésor, effectuées après mars 1962. Le gouvernement de M. Boumediene, en effet, "n'entend pas racheter l'Algérie avec l'argent, après l'avoir rachetée par le sang des martyrs"...

Par l'intermédiaire de son ministre des Affaires Étrangères, Abdelaziz Bouteflika, il émet de nombreuses autres revendications : en matière d'immigration, le quasi retour des dispositions des Accords d'Évian – alors que la population algérienne en France dépasse les 600 000 âmes au printemps de l'année 1966 –, la renégociation du statut des coopérants, l'augmentation des importations de vins algériens...

Les négociations traînant en longueur, Boumediene, mécontent, décide de procéder à une nouvelle série de nationalisations, celles des mines et des compagnies d'assurance appartenant à des sociétés françaises et à la dévolution définitive à l'État Algérien, sans indemnisation, des biens dits "vacants".

Finalement la question financière sera réglée par une réduction de la dette algérienne à l'égard de la France, de 7 milliards... à 400 millions (accord du 23 décembre 1966).

Sur le vin et malgré l'hostilité des viticulteurs français, le gouvernement français, à la demande expresse du chef de l'État, acceptera de maintenir le courant d'achat des vins algériens aux prix intérieurs du marché français (1967 et 1968). En 1969, les im-



portations de vins d'Algérie se situeront à 5 millions d'hl payés au prix de 84 F l'hectolitre, à comparer au prix de vente concédé à l'URSS : 32,50 francs.

Quant à l'immigration, elle fera l'objet, donc, de cet accord du 27 décembre 1968, en vigueur depuis plus d'un demi-siècle. Ce traité s'inscrit, estime H.-C. Giraud, comme une étape décisive de la succession de concessions et de renoncements qui caractérise la politique française à l'égard de l'Algérie, depuis les Accords d'Évian. Le contingent de nouveaux travailleurs autorisé à venir en France, chaque année, est porté de 12 000 à 35 000 ; leur entrée est facilitée ainsi que leur établissement au titre commercial ou d'activité indépendante et l'accès à des titres de séjour valables 10 ans sera plus rapidement obtenu.

Ces dispositions seront d'ailleurs largement dépassées dans les années qui suivront : de 1969 à 1971, ce sont 127 000 nouveaux immigrés algériens qui viendront s'installer en France, soit 20% de plus que le contingent autorisé. Au départ du Général De Gaulle, en avril 1969, la France comptera, avec les familles, plus d'un million de ressortissants algériens, sans compter les clandestins.

Acheter la bienveillance du tiers-monde

Selon l'historien Charles-Robert Ageron, lui-même partisan affirmé de l'indépendance, “*il apparaît que s'il n'y avait eu la volonté bien arrêtée du général De Gaulle de promouvoir une coopération privilégiée avec la République démocratique et populaire Algérienne, ce qui n'était pas tellement bien vu en France, cette politique aurait été très vite arrêtée.*”

Alors, à quoi tient cette extraordinaire mansuétude du Général De Gaulle à l'égard de l'Algérie indépendante, et sa tolérance à l'égard de l'immigration algérienne, alors que la France, après le départ des Européens, n'avait plus les mêmes raisons de soutenir une Algérie dont l'animosité à l'égard de l'ancienne Métropole ne connaissait aucun répit ?

Bien des raisons ont été avancées : en premier lieu, naturellement, la prise en compte des intérêts français au Sahara : les essais nucléaires ont duré 6 ans, de 1960 à 1966.

Le maintien sous pavillon français de la base navale de Mers-El-Kébir, que l'on rendra aux Algériens en 1968.

Pour le professeur américain William Zartman, de l'Université de Caroline du Sud, le “*facteur d'inertie*”, l'habitude d'une relation séculaire entre les deux pays qui devait se poursuivre sur sa lancée aurait beaucoup joué dans l'évolution de ces comportements à l'égard de l'Algérie. Il y a aussi, ajoute-t-il, d'autres facteurs : le sentiment que la France avait déjà tant

fait pour l'Algérie qu'il était trop tard pour se dégager ; ou qu'il fallait éviter une “*expérience guinéenne*” et montrer qu'une coopération réussie pouvait fournir un nouveau modèle pour les relations post-coloniales ; ou encore, donner l'exemple au monde d'une coopération entre un pays socialiste et un pays capitaliste.

De son côté, Henri-Christian Giraud affirme que la réponse doit être cherchée dans la parole même du Général, qui, en novembre 1964, déclarait en conférence de presse : “*L'Algérie, c'est aussi la porte étroite par laquelle nous pénétrons dans le tiers-monde. Une brouille entre la France et l'Algérie dépasserait les limites des relations franco-algéries et risquerait de miner les efforts de notre diplomatie dans le monde entier.*”

Ainsi l'accord du 27 décembre 1968, qu'une bonne partie de la classe politique considère aujourd'hui comme une aberration, s'inscrit-il dans une logique politique qui avait consisté à acheter la bienveillance du tiers-monde, fût-ce au détriment des intérêts du pays, dans la perspective du nouveau rôle que le général De Gaulle rêvait de jouer sur la scène internationale.

L'illusion a été payée au prix fort, depuis 55 ans...

Et l'ambassadeur Driencourt n'a pas tort quand il déclare au *Figaro* du 26 mai 2023 : “*Dénoncer ou, à tout le moins, menacer de dénoncer l'accord de 1968, serait effectivement un moyen de pression pour amener les vingt consulats algériens à être plus coopératifs dans la question des laissez-passer consulaires.*” ■

Une offre de nos amis du *Figaro-Histoire*



Ce n'est pas la première fois que le *Figaro-Histoire* traite de façon rigoureuse et approfondie des questions qui sont en lien direct avec notre mission “*rétablir la vérité*”, des “*idiots utiles du communisme*” aux guerres d'Indochine et d'Algérie, des racines de notre civilisation au “*crépuscule sanglant de l'Algérie française*”. Dans la lutte contre la désinformation et pour rendre aux Français la fierté de leur histoire, il constitue un outil précieux, d'autant que cette revue est dotée d'un conseil scientifique prestigieux, présidé par Jean Tulard.

Compte-tenu de la proximité de nos objectifs, le *Figaro-Histoire* consent un tarif d'abonnement privilégié à l'intention des adhérents et donateurs du Secours de France. Un cadeau de Noël, original et... utile. [Voir le feuillet joint à ce bulletin.]

La Paix du Colonel Nasser Boualem



L e colonel Nasser Boualem, ancien commandant du Groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, est décédé le 16 septembre dernier à l'âge de 49 ans, après avoir longtemps lutté contre la maladie.

Ce fils de Harkis était le neveu du Bachaga Boualam, grand Officier de la Légion d'Honneur, quatre fois vice-président de l'Assemblée Nationale. Son neveu gardait dans son bureau une copie de la plaque d'une des principales avenues de Cannes qui porte le nom de son oncle.

Nasser Boualem était entré dans la Gendarmerie à la sortie de l'EMIA et s'était distingué notamment lors de la brutale tempête "Alex" qui a frappé, en 2020, les vallées de la Vésubie et de la Roya, faisant 11 morts et 8 disparus,

Omniprésent sur le terrain il avait assuré, avec un grand professionnalisme et une disponibilité de tous les instants, la coordination des acteurs de l'exceptionnel dispositif de secours mis en place.

Son efficacité lui a valu, non seulement d'être décoré de la médaille de la Sécurité Intérieure, mais aussi de défiler à la tête des "*héros du quotidien*", le 14 juillet 2021, à Paris.

Sa courte mais brillante carrière l'avait conduit, de la Section de recherche de la gendarmerie à Marseille jusqu'au cabinet du Général Christian Rodriguez, Directeur général de la Gendarmerie Nationale, en passant par la Compagnie de Perpignan, des fonctions de conseil auprès du Général Richard Lizurey, futur DGGN, et le commandement du Groupement des Alpes-Maritimes.

Sa disparition a profondément éprouvé, non seulement sa famille et ses proches, mais aussi ses collègues de la Gendarmerie et de nombreuses personnalités, politiques, civiles et militaires. L'ancien Préfet des Alpes-Maritimes, aujourd'hui Préfet de la Région Hauts-de-France, François Leclerc, évoquera "son sens de l'honneur, son élégance morale, son endurance, son engagement républicain, son intelligence..."

Son épouse Maïtena a rappelé sa conversion religieuse sur son lit de souffrance, en des termes émouvants : "À la faveur d'un si long chemin, il s'est beaucoup interrogé sur sa vérité personnelle et il a eu le courage, à l'aube du grand départ, d'affirmer les croyances de son cœur. Il reçut le baptême ainsi que la communion, à l'hôpital, trois jours avant son décès. Nasser-Nicolas, s'est dit "heureux" et "en paix"" ...

Nasser Boualam était Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier dans l'Ordre National du Mérite. ■

• • • • •

Adieu à notre ami Christian Agius



L e Secours de France vient de perdre un fidèle ami. Christian Agius s'en est allé le mardi 22 août à Barcelone où il avait ses habitudes. Son parcours atypique mérite d'être retracé tant il est évocateur des temps difficiles que certains d'entre nous ont connus.

Né à Bône, l'antique Hippone de l'Afrique romaine, berceau de Saint Augustin, Christian Agius se destine très tôt à la carrière des armes. Sa vocation est d'autant plus ferme qu'il brûle du désir de participer à la défense de sa terre natale. Après son baccalauréat, il rejoint la classe préparatoire à Saint-Cyr du lycée Bugeaud d'Alger, la corniche Weygand.

En septembre 1959, c'est le couronnement de ses efforts : l'entrée à Saint-Cyr au sein de la promotion Lieutenant-colonel Jeanpierre. Malheureusement, les deux années qui suivent sont aussi celles de la grande désillusion : alors que l'armée française engrange succès sur succès, le pouvoir politique se compromet avec la rébellion.

À partir de 1960, le doute n'est plus permis : nous sommes engagés dans la voie de l'abandon. Les drames se succèdent : la fusillade du 24 janvier 1960, le procès des barricades, la multiplication des attentats et des mas-



sacres, le retrait de nos forces dans le bled et, pour finir, le putsch du 22 avril 1961. Christian est alors à l'École d'application de l'infanterie, à Saint-Maixent. Avec ses camarades, il suit les événements qui ensanglantent l'Algérie. Tous sont désespérés par leur impuissance face à la catastrophe qui s'annonce.

Il prend alors la décision la plus grave de sa vie : il va rejoindre ceux qui ont décidé de s'opposer les armes à la main à l'abandon de l'Algérie. Avec quelques camarades il rejoint clandestinement l'Algérie. Il gagne la région de Bougie et se place sous les ordres du colonel Château-Jobert, grand résistant, Compagnon de la Libération, qui a pris la tête d'un maquis *Algérie Française*. Période difficile, faite de combats incertains contre un ennemi protéiforme et impitoyable.

En juin 62, la fin est inéluctable. Christian, rentre clandestinement en France à bord d'un chalutier ami. Après l'amnistie de 1969, il devient visiteur médical, puis

directeur régional d'un laboratoire pharmaceutique. Arrivé à l'âge de la retraite, il se retire en Dordogne et poursuit le combat engagé depuis sa jeunesse. Membre et généreux donateur du Secours de France, il soutient sans relâche la cause des Harkis et de leurs descendants, témoigne dans plusieurs ouvrages de son attachement et de son combat pour l'Algérie française et réunit dans une association atypique tous les anciens de la corniche d'Alger. Depuis vingt-cinq ans, il les réunissait à Excideuil, ville natale du Maréchal Bugeaud, autour de la statue du Maréchal, statut rapatriée d'Alger pour honorer la mémoire de leurs morts et célébrer le souvenir de leur pays disparu. Au fil du temps, les rangs s'éclaircissent mais l'esprit insufflé par Christian demeure.

Avec lui disparaît un des grands témoins d'une époque révolue et d'un combat auquel il aura sacrifié, à vingt ans, l'avenir auquel il se destinait. À Dieu, Christian. ■

Général (2s) Claude Ascensi



Sur la tombe du Lieutenant Youssef Ben Brahim

Le 16 septembre dernier, au cimetière de Sireuil-les-Eyzies de Tayac en Dordogne, un petit nombre de fidèles entouraient Dalida Ben Brahim rendant hommage à son père, le Lieutenant Youssef Ben Brahim, adjoint du capitaine Grillot, chef du célèbre "Commando Georges", créée à Saïda par le colonel Bigeard.

Après les interventions de Boaza Gasmi (Comité de liaison Harkis du Lot-et-Garonne) et celle de Louis de Condé, au nom du Cercle National des Combattants, il revenait à M. Yves Sainsot, président de l'Anfahoma et jeune sous-lieutenant en 1960, de rappeler ses premiers contacts avec le Commando Georges et les admiratives impressions qu'il en avait reçues. Il ne manquera pas, non plus, d'exprimer "sa colère et son mépris devant l'ignominie de l'abandon qu'a précipité cet homme insensible impitoyable, obnubilé par ses essais nucléaires au Sahara", lequel "a été suivi par un peuple majoritairement partagé entre intoxication et veulerie".

Et s'il prenait acte de la demande de pardon aux Harkis par l'actuel Président de la République, il apostrophera la France, "ma France", qui "n'a pas assuré la protection de l'officier fidèle qu'était resté (Youssef Ben Brahim)", mais aussi cette France dont "les juges ont condamné si légèrement son assassin."

Il renouvelera, enfin, l'expression de son respect pour "la constance, le courage et la détermination de Dalida Ben Brahim à entretenir la mémoire de son père, ce héros sacrifié." ■



Disparition de Jacques Brochard

C'est une longue histoire qui met en scène deux générations à près de 40 ans d'intervalle. Elle prend sa source dans une SAS en Algérie, à l'heure du cessez-le-feu de 1962, lors du passage du commandement entre les unités françaises et l'ALN, dans un climat de haine et de violence, pas toujours réprimé, et alors que les Harkis et Moghaznis désarmés et abandonnés, sont promis à ces atrocités dont des événements récents au Proche-Orient peuvent donner une idée.

L'action se déroule de nos jours, dans l'ambiance tendue que fait régner la menace djihadiste au sein de notre société. Elle fait intervenir les pères, anciens officiers SAS, leurs enfants devenus adultes, qui se fréquentent depuis l'adolescence, notamment durant les vacances en Bretagne, en y incluant un ancien Moghazni et sa fille qui seront au cœur du drame. Elle implique aussi des figures peu sympathiques, appartenant également aux deux générations et suspectes de vouloir nuire aux précédentes, par la voie de la diffamation médiatisée. Avec les intervenants de second plan, cela fait beaucoup de monde et l'auteur, qui les connaît bien, nous les présente un peu rapidement dès les premières pages. Il y a des liens d'amitié – voire beaucoup plus que cela – qui se sont distendus au fil des années, mais que la soudaine disparition d'un fils, brillant officier de ma-



rine, tend à renouer à l'initiative de Guillaume, le héros du livre, lequel s'exprime à la première personne du singulier.

Tout au long des 42 chapitres du roman, et à force d'enquêtes des uns, de réticences des autres, de révélations incomplètes, de rapprochements, suivis de discordes, de démarches multiples, on progresse dans l'intrigue, à la faveur de petits coups de théâtre, d'incidents plus ou moins graves, le tout jalonné de longs dialogues inter et intra générationnels, mais aussi d'attentats et de morts violentes, « d'accidents » de navigation, assortis de suspicions, le tout s'achevant par la mort d'un jeune homme d'origine franco-algérienne, précédemment « terroriste », puis retourné, et assassiné, sous l'uniforme de la Légion, dans le cadre de l'Opération Sentinelle,....

Hymne à l'amitié, à la fidélité, au souvenir, mais aussi à la passion et à l'engagement, ce livre si bien écrit aurait gagné en « percussion » si l'auteur n'avait cédé à la tentation du détail, sans rapport direct avec l'intrigue, mais révélant ses connaissances dans bon nombre de domaines. Avec moins de personnages, donc moins de dialogues « périphériques », le livre eut comporté moins de pages et aurait gagné en « suspense. » *Qui trop embrasse mal étreint*, dit le proverbe.

Il reste que ce roman parle à tous ceux, Bretons ou non, qui ont connu les derniers mois de l'Algérie française et tente de démontrer, au profit des générations suivantes, que ces temps de barbarie, si l'on en croit l'actualité, n'ont, au fond, pas vraiment changé. **P.B.**

Hello Éditions, 430 pages, 25 €

Devenir votre frère de Mathieu Taïeb et Cyriak Zeller

Analyuant les émeutes de juillet, Henri Guaino disait : « Faute de ne pas avoir conservé à l'assimilation la place centrale dans notre modèle républicain, nous avons détruit le ciment que constituait l'imaginaire commun, la culture commune, la civilité qui était celle de notre civilisation. »

Devenir votre frère, récit autobiographique de l'étonnant cheminement de Mathieu Taïeb, immigré devenu officier supérieur, musulman devenu Routier Scout d'Europe... et oblat de Solesmes, montre par contraste la véracité de ce propos et qu'il est possible, à condition de le vouloir, de faire aimer la France, sa culture, sa civilisation à ceux qui la rejoignent... Le jeune Moustafa naît à Nogaro, près d'Auch, de parents algé-

riens arrivés en France à la fin des années 60, où ils ont été « très bien accueillis ». Sa jeunesse est heureuse et studieuse. Bac en poche, il peut, grâce à une bourse, passer un an en Allemagne, avant d'étudier l'arabe à l'Université du Mirail à Toulouse.

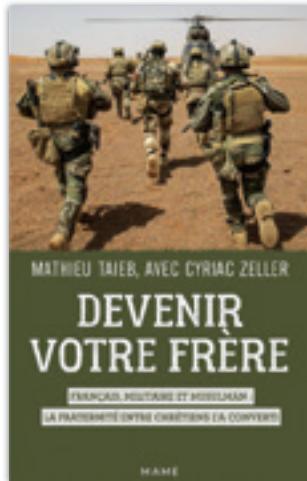
Le premier tournant de sa vie est, en octobre 1998, son service militaire : il s'épanouit très vite dans cet univers « fait de discipline et de fraternité », au point d'accepter de prolonger son service, puis de s'engager pour 5 ans.

« Pour moi, fils d'immigré, c'était une grande joie de rendre, à ma hauteur, ce que la France avait apporté à ma famille. J'avais reçu en héritage ce devoir d'être reconnaissant envers mon pays ; rentrer dans l'Armée prenait donc tout son sens. »



Pratiquant l'allemand et l'arabe, il est orienté vers l'École interarmées du renseignement et des études linguistiques, à Strasbourg. Il y passe deux ans au cours desquels il entreprend la lecture du Coran, dont il apprend par cœur certaines sourates. Puis, poussé par sa hiérarchie, il présente et réussit le concours de l'EMIA. Devenu officier, il choisit l'École d'application de l'artillerie à Draguignan. C'est là que l'amitié nouée avec quatre Saint-Cyriens va bouleverser le cours de sa vie. Leur foi catholique, vécue « dans un cocktail détonnant de complicité, de camaraderie et de joie de vivre », l'interpellent : « Ils avaient quelque chose en plus... le Christ les faisait rayonner ». Un lent cheminement l'amène alors à s'intéresser au catholicisme. Pendant trois ans, le samedi après-midi, il suit la formation du Centre d'études religieuses. Grâce à un aumônier laïc des Pompiers de Paris, auquel ses amis Saint-Cyriens l'ont confié, il découvre le Catéchisme de l'Eglise catholique, la beauté du chant grégorien à Solesmes, et la présence d'un Dieu incarné par amour des hommes, bien différent du « Dieu distant et sévère de l'islam ».

Après deux ans de catéchuménat au sein du Diocèse aux Armées, parfois marqués par les interrogations et le doute, il est baptisé sous le prénom de Mathieu.



« Ma conversion, dit-il, m'a appris à être plus attentif aux autres... je voulais faire grandir mes soldats. » Il note aussi, avec humour, qu'elle lui a permis de découvrir avec plaisir... tout un pan de la gastronomie française qui lui était interdit.

Aujourd'hui en réserve opérationnelle de l'Armée, il s'occupe des Scouts d'Europe, est professeur en universités et écoles spécialisées et collabore à *Mission Ismérie*, que connaissent nos lecteurs : « Si l'on reçoit, c'est avant tout pour donner... Je dois m'efforcer de faire connaître le Christ à ceux qui l'ignorent. Je pense en particulier à mes frères musulmans. »

Ce livre, co-écrit avec le journaliste Cyriak Zeller, d'une lecture agréable, touche par son authenticité, sa simplicité et sa profondeur. Il faudrait que le sceptique Conseiller d'État Tuot, nouveau président de la puissante Section de l'Intérieur de la Haute-Juridiction, pour qui « notre culture est celle que nous élaborons, pas un stock fini de cathédrales ou de musées où périclite une identité nationale passée, sans présent et sans avenir (Cf notre bulletin d'été 2013, p. 11-12) », puisse lire ce témoignage autobiographique, à défaut d'en faire son livre de chevet...

Jean-Marie Schmitz

Éditions Mane, 176 pages, 15,90 €

Parachutistes du 14^e RCP en Algérie Des doutes à la révolte (septembre 1959 - avril 1961)

de Patrick-Charles Renaud

Créé le 1^{er} juin 1956 à Toulouse, le 14^{ème} régiment de Chasseurs Parachutistes débarque, le même mois, à Oran. Largement composé d'appelés, il s'illustrera durant toute la guerre d'Algérie et notamment au cours de ce qu'on a dénommé la « bataille des frontières », de janvier à mai 1958. Il perdra, au cours de ces nombreux combats, 7 officiers, 251 sous-officiers, caporaux et hommes de troupe.

L'ouvrage, construit à partir des documents officiels et d'une enquête personnelle et approfondie de l'auteur auprès des derniers acteurs et témoins de cette période, retrace, de manière détaillée et vivante, les derniers mois de ces Bérets-rouges sur la terre d'Afrique, de septembre 1959 à avril 1961, sous



le commandement du Lt-Colonel Pierre Lecomte, surnommé par ses hommes « le Renard argenté ».

Au-delà de la description du quotidien de ces hommes, les incessants « crapahuts », ponctués de combats meurtriers, de la Kabylie aux Aurès, l'auteur explique pourquoi et comment ces hommes, issus pour la plupart de la société civile, n'ont pas hésité à accompagner leurs chefs, dans la révolte, à participer au « coup d'État » des généraux le 21 avril 1961, et à subir, en conséquence, la dissolution de leur régiment.

Le talent de l'auteur est incontestable. Il nous fait vivre, comme si nous y étions, les engagements dans le djebel, le plus souvent en individualisant les comportements et les circonstances de l'action. Il nous ►

Notes de lecture

► fait participer aussi aux opérations de maintien de l'ordre en ville, notamment lors de la semaine des barricades, en janvier 1960. Enfin, moins de 3 semaines avant le « *putsch* » ce sera le « *piège du Chabert El Kébir* », dans les Aurès au début du mois d'avril 1961, où le régiment déplorera 7 tués et 20 blessés ... pour rien.

Car, parallèlement, il est fait référence aux discours successifs du Général De Gaulle que ces hommes écoutent sur leurs transistors et dont la teneur au fil des mois évolue, au point de susciter un sentiment profond de révolte chez tous ces paras appelés, ces

officiers et sous-officiers de réserve ou d'active, tous soudés par l'esprit de corps et qui, tous, seront affectés par la fin, en Algérie, de cette présence française qu'ils avaient victorieusement préservée durant ces cinq années, passionnément vécues.

P.B.

Éditions Memorabilia, 240 pages, 34 €

Rappelons à nos lecteurs que, sauf exception, le Secours de France ne vend pas les livres dont il assure ici les recensions. Merci de les commander chez l'éditeur, en librairie ou sur internet.



Nos actions... vos réactions !



● Remerciements

■ Vandalisme au Palais de Tokyo : où finit le délit et où commence l'art ?

*J*e vous renouvelle mes remerciements pour l'aide que m'a apportée le Secours de France, suite aux déboires judiciaires que m'a valu l'action menée au Palais de Tokyo, le 2 mai 2023. En missionnant M° Grégoire Belmont du Cabinet Tremolet de Villers – Thierry Schmitz, pour m'assister lors de la garde à vue et ma première comparution devant la juge d'instruction, vous m'avez apporté un soutien matériel et moral qu'en tant que membre de l'association, j'ai vivement apprécié.

Pierre Chassin

NDLR - L'auteur de ces lignes, adhérent et donateur, depuis de nombreuses années, est l'homme qui, le 2 mai dernier, au Palais de Tokyo à Paris, a aspergé de peinture mauve le tableau de Miriam Cahn, intitulé "Fuck abstraction" et qui représentait un enfant nu, les mains liées, contraint à une fellation par un homme, également nu, sans visage. Les actions intentées par plusieurs associations de défense de l'enfance ont été déboutées par les tribunaux administratifs et le Conseil d'État... au nom de la liberté d'expression artistique...

Et le Chef de l'Etat, lui-même, à qui rien n'échappe en matière de communication, devait condamner, dans un tweet, cet "acte de vandalisme" ... "S'en prendre à une œuvre, c'est attenter à nos valeurs ; en France l'art est toujours libre et le respect de la création culturelle, garanti."

Il reste "qu'en même temps" son gouvernement annonce poursuivre avec la dernière rigueur les œuvres cinématographiques à caractère pédopornographique, notamment sur Internet...Où finit le délit et où commence l'art ?

Il reste aussi que notre ami Pierre Chassin, octogénaire, qui a défendu toute sa vie "le droit naturel chrétien et les principes moraux qui le sous-tendent", est astreint au paiement mensuel d'une lourde caution jusqu'à l'audience de jugement qui ne devrait pas intervenir avant 2025. (Avec un risque de 100 000 € d'amende). L'association "Solidarité pour tous" s'est chargée de constituer une cagnotte pour venir en aide, à lui et à sa famille.... (Solidarité pour tous - ABS Arthur du Tertre 20 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 56 000 Vannes)

■ Au Cours Charlemagne d'Argenteuil

Merci infiniment à notre chère association du Secours de France. Nous sommes un peu dépassés par notre succès. Nous avons plus de 100 demandes d'inscription non-satisfaites. Cela prouve que, dans nos banlieues, il est encore possible d'agir et d'éviter le chaos dont nous avons eu un avant-gout début juillet. Encore mille merci et amitiés à tous.

Marc-Henri Figuier

Président de l'Association de gestion du Cours Charlemagne
Administrateur réseau Esperance Banlieues

À NOTER – Le Cours Charlemagne à Matignon :
Vendredi 29 septembre 2023, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du Cours Charlemagne à Argenteuil ont eu l'opportunité de visiter l'hôtel de Matignon, résidence



Secours
de France

18

BULLETIN



Nos actions... vos réactions !



officielle de Madame la Première Ministre. Cette visite spéciale a été marquée par une rencontre informelle avec la Première Ministre, Madame Elisabeth Borne, qui a profité d'un temps d'échange avec les élèves. Cet événement a été organisé dans le cadre du programme scolaire du réseau *Espérance banlieues*, visant à élargir les horizons des élèves en les exposant à des expériences uniques et stimulantes. En leur offrant l'occasion de découvrir les coulisses du pouvoir, les jeunes Argenteuilais se sont familiarisés avec le fonctionnement du gouvernement afin de mieux comprendre comment travaillent nos institutions. (Marie d'Argenteuil)



méthode classique d'apprentissage des matières académiques – et la découverte des talents de chacun à travers de nombreux ateliers artistiques et manuels. Ils s'appellent Joseph, Véronique, Majd, Faustine, Ilyas, Etienne, Youssef, Léa... Ce sont des enfants issus de familles soucieuses d'offrir un enseignement d'excellence, solide et enraciné dans la foi chrétienne, mais aussi des enfants de familles défavorisées ou fragilisées, des chrétiens réfugiés, des enfants non-croyants ou des enfants musulmans dont les parents sont désireux d'offrir le meilleur de la culture française à leurs enfants." (Collège privé hors-contrat Notre-Dame-de-l'Aurore 4, rue de la plaine 31590 Verfeil -Tel : 07 67 27 23 16 Mail : nddelauore@gmail.com)

■ Monument aux Morts à Nîmes

*J*e tiens à vous exprimer ma sincère gratitude, en mon nom et au nom de l'ensemble du personnel du 503ème régiment du Train, pour le soutien financier que vous avez bien voulu accorder à notre projet de Monument aux Morts. Cela témoigne de l'engagement de votre association envers la mémoire de nos soldats tombés au champ d'honneur...

Colonel Thomas J.



■ Monastère de la Consolation

*J*e n'oublie pas Secours de France. En ces temps de déstabilisation, votre action est d'une importance capitale. Et c'est toujours avec grand intérêt que nous lisons le bulletin, tant pour l'œuvre mémorielle (qu'il rappelle) que pour l'actuelle (qu'il rapporte.) Que la très Sainte Vierge Marie, Patronne de la France veille sur vous tous...

Sœur A.

■ Notre-Dame-de-l'Aurore

*L*e Collège Notre-Dame-de-l'Aurore remercie chaleureusement le Secours de France pour son soutien à ce beau projet éducatif de Haute-Garonne. Merci pour les enfants, futurs hommes et femmes responsables de demain et qui sont surtout l'avenir de la France !

Camille C.

NDLR - Fondé il y a 5 ans, le collège Notre-Dame de-l'Aurore est un établissement missionnaire enraciné dans une paisible campagne, à 25 km de Toulouse. Il accueille toute famille désireuse d'apporter à ses enfants une "éducation tournée vers l'élévation de l'âme, la nourriture de l'esprit" – grâce à une

● Algérie

■ Dictionnaire de la Guerre d'Algérie : Parole aux FLN et à ses sympathisants !

*J*e viens de recevoir votre Bulletin d'automne et je tiens à vous remercier pour le compte rendu de la cérémonie de remise du Prix Clara Lanzi que vous y avez inséré et qui s'inscrit dans la liste des beaux moments de l'aventure Soldis. Si je le peux (et avec votre autorisation), je reproduirai ces pages dans le prochain Bulletin de Soldis Infos.



Nos actions... vos réactions !



► J'ai également lu avec intérêt votre recension du Dictionnaire de la guerre d'Algérie, qui mériterait, si j'en avais le temps, une analyse complète et détaillée. Elle ferait en effet sans doute, apparaître que, sous couvert de quelques articles objectifs d'historiens connus (que vous évoquez), les auteurs ont le plus souvent donné la parole au FLN et à leurs sympathisants, tandis que beaucoup de noms d'autres acteurs de cette guerre ont été occultés.

En outre, un dictionnaire est, en principe, fait pour clarifier les termes rencontrés : ce n'est pas le cas du terme "Harkis" dont la définition n'est pas donnée et dont certains aspects sont ignorés (tel que le rôle du camp de Zéralda et de l'armée française dans leur rapatriement en 1962-63). On ne trouve non plus aucune référence au rôle joué par le général Meyer ou aux travaux du général Faivre ou sur les missions de la Croix-Rouge.

Mais il s'agit sans doute du Tome I, écrit en Algérie et nous aurons peut-être un tome II, écrit en France, qui racontera l'autre version, écrite avec le sang de nos soldats et de nos disparus dont il n'est évidemment pas question dans cet ouvrage. Il y a donc encore du travail à faire pour dire la Vérité. Soldis s'y emploie... autant que possible !



Général (2S) Henry-Jean Fournier
Président de Soldis-Algerie

■ À propos du livre *Un formidable système répressif* (bulletin d'automne 2022)

Le livre de M. Grégoire Finidori est remarquable. Non seulement il apporte des précisions avec une exceptionnelle rigueur, mais il fait revivre un grand nombre de personnalités qui ont livré leur vie pour la défense de l'Algérie Française, méconnue chez de nombreux français...

Xavier-Henri M.

■ Le 5 Juillet à Oran

J'ai bien reçu le bulletin d'automne 2023. Dans ce numéro, j'ai apprécié vos hommages consacrés notamment aux soldats disparus ainsi qu'au massacre des Harkis et à l'assassinat de Roger Deguelde. Par contre, je regrette beaucoup qu'il n'y ait aucun article sur la rafle et la tuerie du 5 juillet 1962 à Oran.

José M.

NDLR - Pour répondre à votre observation, et même si nous n'avons pas "titré" sur cette tragédie, nous vous précisons qu'il est bien question du

massacre du 5 juillet à Oran, dans notre bulletin d'automne, à propos du *Dictionnaire de la Guerre d'Algérie*, où nous mentionnons l'intervention de Jean-Félix Vallat, Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Algérie, au Mémorial du Quai Branly à Paris, ainsi que le commentaire de l'historien Jean Monneret (p 12 et 13, avec photo). Par ailleurs, comme vous avez pu le constater, nous évoquons régulièrement ce drame dans nos colonnes. En l'occurrence, il nous a semblé utile, à la lecture de la relation que fait la partie algérienne de cet "événement", de constater que la "paix des mémoires" était encore assez éloignée...

■ Merci aux Anciens Combattants d'Achicourt (Pas-de-Calais)

Comme nous avions pu vous l'indiquer, en fin d'année dernière, nous avons souhaité cesser les collectes du "Bleuet" pour les effectuer au profit de votre association, Secours de France. C'est ainsi qu'à l'occasion des cérémonies du 8 mai 2023, nous avons eu l'autorisation des magasins Market Beaurains, Intermarché Achicourt et Leclerc Dainville ainsi que de notre paroisse, de pouvoir procéder à une collecte au nom de nos deux associations. À cet effet, vous trouverez, ci-joint, un chèque de 188,10 €, correspondant aux 60% des sommes collectées, quote-part qui était celle reversée au Bleuet de France et que nous avons souhaité maintenir.

Régis de Bertoult
Président de l'AAC-VG d'Achicourt

NDLR - La suppression de la faculté pour les associations d'anciens combattants de conserver une quote-part de la collecte effectuée, lors des cérémonies de commémoration au profit du "Bleuet de France", absorbé par l'ONAC-VG en 1991, a conduit certaines associations d'AC et, notamment, les petites structures, à continuer de collecter des fonds dans des lieux privés, en adossant leur quête à une autre association, proche du monde combattant.

L'association des AC d'Achicourt a choisi le Secours de France (Cf Actions-réactions bulletin Pâques 2023). Nous l'en remercions d'autant plus que l'on sait la modestie des sommes ainsi récoltées de la main à la main, eu égard à l'effort consenti par les collecteurs. Au total, en 2023, le Secours de France aura reçu de l'association d'Achicourt la somme de 309,96 €. Les petits ruisseaux font les grandes rivières...



Secours
de France

20

BULLETIN



Nos actions... vos réactions !



● Sur nos bulletins

■ Le Secours de France, organisation exclusivement caritative ?

Le respect que je dois à votre organisation me dicte les précisions suivantes : – Votre bulletin d'été s'en prend à Emmanuel Macron, pour qui je n'ai pas voté et qui est Président de la République, pour quelques années encore. Par la suite, il ne pourra plus se représenter... donc, vous êtes tranquilles. – D'autre part, le Pape François qui est également dans votre ligne de mire, est très âgé, très malade et va bientôt rejoindre Notre Seigneur qui, lui seul, sera à même de le juger. Vous êtes une organisation caritative et non un organe de presse ou de propagande. Merci pour votre aide aux Harkis.

Marie-Pierre D.

NDLR - Notre interlocutrice doit cependant noter que notre association n'est pas exclusivement "caritative." Parmi les trois missions statutaires

du Secours de France, l'une nous tient particulièrement à cœur : "Rétablir la vérité", ce qui nous conduit à porter des appréciations sur le monde qui nous entoure, les évènements passés ou actuels et le comportement des élites qui sont censées conduire nos destins. D'ailleurs, toutes les institutions dites "humanitaires", au-delà de leur méritoire générosité, ne se privent pas de manifester leurs orientations philosophiques, spirituelles ou politiques...

■ Rapatriés à fond de cale (Actions-Réactions automne 2023 p 19)

Ayant lu "Rapatriés à fond de cale" (s'agissant du retour d'un régiment de tirailleurs à Marseille en 1947), dans votre dernier numéro, je vous assure que les appelés du contingent (hommes du rang), rentrant en Métropole, début 1958, à bord de l'Akos II, n'étaient pas mieux traités, y compris dans l'absence d'accueil à Marseille !

Bernard Q.

Notre film "Harkis, l'Héritage" poursuit son tour de France...



... Comme ici, à Bollène, le 17 juin 2023, dans le cadre d'une grande "Semaine mémorielle sur la guerre d'Algérie et le devoir de mémoire" organisée par M^{me} Rachida Amri, présidente de l'Union Départementale des Anciens combattants français musulmans et leurs enfants (UDACFME-84), avec l'aide active des collaborateurs du Secours de France et la participation bienveillante de la municipalité de Bollène.

L'association "Terre de Jeux 2024" avait accepté de son côté de prendre un part active à l'évènement dans les collèges de Bollène, sous la conduite d'Affif Djelti, fils de Harki et quadruple champion du monde de Boxe. Après la projection de notre film, c'est un autre fils de Harki, notre ami Mohamed Haddouche, qui conduisait les débats. ■



... Ou comme ici, à Dijon, le 21 septembre dernier, devant une salle bien pleine malgré les intempéries, et dans le cadre d'un triptyque de 3 séances de projection de *Harkis, l'héritage* organisées par M^{me} Josiane Theuriet, présidente du Cercle Algérieniste de Dijon, avec la Fondation Maréchal de Lattre.

Aux premiers rangs : M. Bruno Dupuis, directeur de l'ONAC-Côte-d'Or ; M. François-Xavier Dugourd, Conseiller départemental, M. Rémy Delatte, ancien député de la 2^{ème} circonscription de la Côte-d'Or, et M^{me} Joëlle Cornu, Présidente de la Fondation Maréchal de Lattre. ■



L'accélération des

Missak Manouchian

Longtemps, Gisèle Halimi tint la corde. Le prochain héros panthéonisé de la République, ce serait-elle. Elle serait la 7^{ème} femme, parmi les "grands hommes", à être honorée par la "Patrie reconnaissante", après Sophie Berthelot, en 1907, Marie Curie en 1995, Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz en 2015, Simone Veil en 2017, Joséphine Baker en 2021, portant à 81 la liste des personnalités transférées au mausolée du V^{ème} arrondissement de Paris.

En mars dernier, le Président Macron affirmait que le "*processus de l'entrée au Panthéon*" de l'ancienne avocate, figure de la cause des femmes, passionaria du droit à l'avortement, et, surtout, ardent soutien des militants du FLN poursuivis en justice durant la Guerre d'Algérie, "serait mené jusqu'à son terme" et ce, malgré les vives préventions des associations de Pieds-Noirs et de Harkis...

En attendant, c'est le poète et ouvrier résistant arménien Missak Manouchian qui devrait entrer au Panthéon, le 21 février prochain, jour anniversaire de son exécution par les Allemands au Mont Valérien, en 1944. Ce sera le 5^{ème} transfert sous la présidence d'Emmanuel Macron qui devrait dépasser le score de François Mitterrand (4 personnalités de la Résistance).

On note, ainsi, une étrange accélération du rythme des panthéonisations. Certes, plus de la moitié des transferts sont intervenus sous le Premier Empire, mais on en compte moins d'une dizaine sous la Troisième République qui durera 65 ans, 5 sous la IV^{ème} (13 ans) et une douzaine sous la V^{ème}, dont 8 – et bientôt 9 – sous les présidences de François Hollande et d'Emmanuel Macron.

On notera la modération des présidents Pompidou et Sarkozy : aucune panthéonisation au cours de leurs mandats. L'entrée dans la Crypte de René Cassin, le "*père de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*", avait été voulue par Valéry Giscard d'Estaing, mais c'est François Mitterrand, familier du Panthéon, qui la réalisera...

Témoignage civilisationnel ou fait sociétal ?

On peut, en effet, chercher les motivations profondes qui commandent ce type de décision, réservée depuis 1958 au Président de la République. Ainsi, du "*entre ici, Jean Moulin*" d'André Malraux, rappelant l'épopée gaulliste et celle de la Résistance, à la vision, pour François Hollande, d'une République progressiste et néanmoins savante, incarnée par Condorcet, l'Abbé Grégoire et Monge, en passant par Jean Monnet, artisan de l'idée européenne, Jean Zay, héraut d'une forme de libéralisme social, chaque cérémonie correspond sinon à un moment de l'Histoire, du moins à la préoccupation des dirigeants de l'époque. Pour sa part, Jacques Chirac fera preuve d'éclectisme : hommage à la science avec Pierre et Marie Curie, à l'épopée gaulliste avec André Malraux, à la littérature "populaire" avec Alexandre Dumas.



“panthéonisations”

avant Gisèle Halimi



Quant à Emmanuel Macron, l’application du “en même temps” se manifeste par le transfert des cendres de Simone Veil, symbole de la libération de la femme et de son mari Antoine, suivi de celui de Maurice Genevoix, qui clôt les cérémonies du centenaire de la Grande Guerre, et de Joséphine Baker, femme qui, née Américaine et Noire, dans une société “racisée”, a réussi son émancipation en choisissant la France, participant à la résistance à l’occupant et incarnant “les valeurs des Lumières de la République française”.

On pourrait ainsi interpréter le report de l’entrée au Panthéon de M^{me} Halimi à la fois par les excès qu’un certain ultra féminisme de gauche suscite dans

l’opinion et également par les circonvolutions des relations franco-algériennes et la moindre actualité des effets du rapport Stora...

En revanche, les débats autour de l’immigration et, surtout, des menaces pesant sur l’Arménie dans un climat de bellicisme lié à la guerre en Ukraine, rendent plus porteur de symbole le fait de conduire au Panthéon le chef d’une équipe “d’apatriades” d’origine arménienne, dont 23 seront torturés et mourront en “combattants de la Liberté”.

Ainsi la **panthéonisation**, manifestation de la reconnaissance de la Nation à l’égard d’hommes et de femmes aux réalisations exceptionnelles, non seulement dans leur vie et, parfois, par leur mort, contribuant par leurs talents et leurs compétences à la grandeur du pays, devient moins un témoignage civilisationnel qu’un simple fait sociétal. Il s’agit d’illustrer, à grand renfort de communication, de commentaires et d’images, un geste public se voulant solennel, adapté aux idées et aux modes d’un moment, par définition contingent.

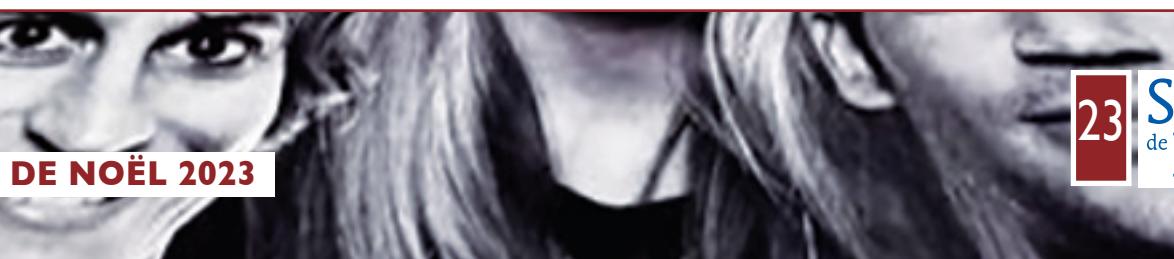
Les risques : banalisation et contestation

Cette multiplication des panthéonisations comporte deux risques majeurs : le premier réside dans la **banalisation** de ce type de cérémonies ; de nos jours, l’opinion se lasse vite des manifestations répétitives.

Le second porte sur l’incitation à la **contestation** : plus l’existence des personnalités ainsi honorées est proche, en termes d’actualité, et plus leur désignation sera politiquement interprétée, donc objet de controverses. Gisèle Halimi en est un exemple, Missak Manouchian et son épouse, en tant que “Staliniens” n’échappent pas aux critiques quant à l’attitude des membres d’un Parti inféodé à l’URSS, avant, pendant et après la guerre. Et pourquoi Missak Manouchian et pas ses 22 compagnons ?

Dans sa procédure de béatification mise en place, il y a trois siècles, l’Église catholique a multiplié les garde-fous. Il ne serait pas inutile que le monde laïc puisse s’en inspirer et imaginer, dans sa procédure de panthéonisation, plusieurs étapes, réparties sur des années, avec le recrutement, dans sa phase finale, d’un “Avocat du Diable...”

Patrice Boissy





L'*Institut Éthique et Politique*, promoteur du “principe de subsidiarité”

Le “Cercle Montalembert”, connu désormais sous la raison sociale “*Institut Éthique et Politique*” s'est fait un nom, depuis 2013, par l'organisation de rencontres de haute qualité, mobilisant des personnalités du monde politique, économique, de la culture et de la communication, sur des thèmes éternels ou d'actualité, telles – récemment – que l'intelligence artificielle, la fin de vie, la liberté d'expression, la justice, l'immigration, la subsidiarité... Nous avons interrogé son président, M. Ludovic Trollé, sur les raisons de cette novation qui laisse prévoir, sinon un changement dans les objectifs, du moins un élargissement des actions et des méthodes de l'association.



L'équipe de direction de l'IEP. De droite à gauche : Ludovic Trollé, président de l'Institut Éthique et Politique ; Général Frédéric Beth, président du Fonds de Dotation de l'Institut ; David Lisnard, maire de Cannes et Président de l'Association des maires de France (invité) ; Saïd Oujibou, Responsable communication ; Patrick Perrier, Trésorier.



Ludovic Trollé. – L'Institut Éthique et Politique, à la suite du “Cercle Montalembert”, a engagé en 2021 une transformation pour devenir un laboratoire d'idées et de projets de référence visant à faire de la “culture subsidiaire” une valeur partagée. Notre raison d'être dans cette approche est, à la fois, d'inspirer les “décideurs”, notamment

politiques, pour qu'ils intègrent davantage le principe de subsidiarité dans leurs réflexions et leurs pratiques, mais également de mobiliser la société civile sur tous les enjeux qui la concerne.

Nous réalisons, au-delà des rencontres, des activités de recherche et de formation sur des thèmes sociaux, économiques et politiques.

Je rappelle que la subsidiarité est un principe d'organisation sociale (le principe le plus politique de la

doctrine sociale chrétienne) qui concerne les rapports entre institutions, organismes sociaux et les citoyens. Il affirme la priorité des initiatives qui naissent “d'en bas” – des personnes et des groupes sociaux – pour la réalisation du bien commun et impose aux niveaux supérieurs de ne pas se substituer aux niveaux inférieurs, mais de les soutenir et de les développer.

Secours de France. – *À quelles motivations philosophiques, morales ou sociales correspond cet engagement que vous souhaitez voir partagé par nos contemporains ?*

Ludovic Trollé. – Notre société a besoin de subsidiarité notamment dans l'exercice des responsabilités dans le monde politique, marqué par des changements rapides et radicaux de la vie sociale et sociétale, avec un affaiblissement des liens sociaux, le désredit des corps intermédiaires, la désintermédiation, la domination de la loi du marché et du consumérisme.

Ce besoin s'accompagne d'une nécessité : retrouver l'unité de la France, ce que nous a confirmé le général de Villiers, le 4 octobre dernier, en valorisant notre intuition. Il nous a invité à mobiliser le "génie" français pour engager le redressement de notre société. Nous proposons la "*culture subsidiaire*" comme lutte contre la fragmentation sociale et l'isolement des individus et comme voie alternative à un développement économique qui produit des inégalités et se révèle un ennemi de l'homme et de l'environnement. Les activités culturelles et d'enseignement sont, dans cette perspective, des instruments décisifs pour accroître la conscience des personnes et leur capacité à se prendre en main.

S.de F.- Quelles actions envisagez-vous, à court ou moyen terme ?

Ludovic Trollé.– Nous avons lancé un premier appel à l'unité de la France, intitulé "*Une politique enracinée dans le peuple*", qui s'inspire de l'enseignement social-chrétien et particulièrement d'un récent ouvrage du pape François : *Un temps pour changer* (Flammarion, décembre 2020).

Notre ambition est de permettre, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, d'aider les Français à discerner ce qu'ils attendent précisément en termes de changements, et d'accompagner les futurs candidats à l'élection présidentielle à bien les appréhender.

Pour ce faire, nous pensons important de lancer, sans attendre, une mobilisation citoyenne (celle de "*La société subsidiaire*"), pour exprimer et incarner cette unité. Il s'agirait de convoquer, en 2024, des "*Assises du Bien Commun*" en nous appuyant sur les clubs IEP créés dans dix villes en France, représentatives de ce qu'est aujourd'hui la France.

L'IEP a imaginé une Charte qui doit permettre à la société civile de se réunir, à l'initiative des Clubs IEP en Province pour réaliser les "*Assises du bien Commun*". Cette charte constitue l'expression d'un éveil du sens civique, de la conscience morale du citoyen français et de la conscience de soi. L'enjeu est de changer la société à partir de sa base en dénonçant l'opacité du système actuel, dans la mesure de nos moyens.

S.de F.- Quels moyens humains et financiers comptez-vous mobiliser dans cette perspective ?

Ludovic Trollé.– Notre ambition nécessite, comme vous l'imaginez, des moyens humains et financiers. Nous fonctionnons, aujourd'hui, sur la base du bénévolat mais cela n'est plus réaliste au regard de notre nouvelle ambition. Nous avons besoin de permanents

pour conduire notre projet et de moyens financiers pour soutenir toutes nos actions. Cela représente un effort financier de plusieurs centaines de milliers d'euros (rémunérations des permanents, financement des outils, prestations techniques, événements et organisation des rencontres en province).

L'IEP a créé un Fonds de dotation pour mobiliser des mécènes (entreprises, particuliers et autres structures). C'est le général Frédéric Beth qui le préside et qui le gère avec son Conseil d'Administration. Le *Fonds De Dotation Pour Une Société Subsidiaire* (FDDPSS) permet à l'IEP d'organiser, uniquement pour l'instant, ses rencontres mensuelles, mais nous espérons qu'il permettra rapidement de financer la *Lettre aux décideurs*, notre courrier trimestriel, destiné aux parlementaires et ensuite les podcasts "*Dialogues sur l'essentiel : Penser pour décider*" à destination du grand public et enfin et surtout "*les Assises du bien commun*" en 2024, pour mobiliser la "*société subsidiaire*".

S.de F.- En quoi le Secours de France, peut-il vous aider ?

Ludovic Trollé.– Le Secours de France est un partenaire évident pour l'IEP, tant sur le plan des valeurs que des idées, nous espérons que votre association, (et ses membres) participera à nos prochaines "*Assises du bien commun*" pour qu'elle nous apporte son expertise sur les enjeux culturels et sociaux, notamment au regard de la cohésion nationale. ■

[IEP – 54 rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine]



De gauche à droite : les généraux Frédéric Beth et Pierre de Villiers, ancien Chef d'EM des Armées (conférencier invité).

“Quand les Français serviront-ils à nouveau la France ?”

Réflexion sur les récents mouvements d'humeur en Afrique

Nous publions ci-dessous de larges extraits d'une remarquable note rédigée par le général (2s) Henri Roure, Saint-Cyrien, ancien des troupes de Marine, breveté de l'École supérieure de Guerre, Docteur d'État en Sciences Politiques, auteur de plusieurs essais et même d'un roman. [NDLR]

“Quand les Français serviront-ils à nouveau la France ?” Cette interrogation n'est pas de moi ; elle est d'un de mes amis africains. Elle est tellement emblématique de ma propre pensée et de celle de nombreux d'entre vous que je l'ai choisie pour titre de la réflexion que je vous présente ci-dessous...

Ces dernières semaines j'ai eu plusieurs entretiens téléphoniques avec mes cousins d'Afrique. Vous saisissez aisément quel en a été l'objet. L'un d'entre-eux m'a dit : “Je souhaite que la France retrouve sa place, mais elle doit changer son logiciel.” Très sincèrement il a raison. Nous avons perdu pied, ici comme ailleurs, parce que les gens qui nous dirigent n'ont aucune conscience de la dimension de notre pays, de sa nécessaire indépendance, de l'image qu'il doit diffuser et des actions qu'il doit mener...

La démocratie, une absurdité dans ces pays

Je suis amené à constater que ces coups d'État reprennent une habitude. Certains avaient cru que la démocratie s'installait sûrement sur ce continent dont seule la Méditerranée, la “mare nostrum” de nos aïeux romains, nous sépare. Ce type de régime est évidemment une absurdité pour des pays dont les populations ne sont pas homogènes et où l'allégeance ethnique est le facteur déterminant de l'organisation sociale. Elle est faite de références à des totems, à des ancêtres, à des guerres tribales et à des subordinations bien antérieures à la colonisation...



Par le général Henri Roure

Je vais choquer les *humanistes*, les *utopistes*, les *aficionados* de la démocratie, partout et en tous lieux, mais le parti unique s'avérait sans doute mieux adapté à l'âme africaine. Chaque ethnie y trouvait sa place, ses responsabilités, ses satisfactions en fonction de critères que seuls, à l'extérieur, nos africanistes pouvaient comprendre. Ils

provenaient de l'École de la France d'Outre-mer et de l'Armée coloniale et, pendant un temps, de leurs successeurs nourris de leur expérience. Mais les bons apôtres, hauts-fonctionnaires et militaires, ont décidé que l'Afrique ne nécessitait pas de tels spécialistes et qu'elle devait être regardée de manière indifférenciée avec les autres parties du monde. Les Anciens avaient tort de vouloir trop s'y attacher. Nous en voyons le résultat... Les ethnies majoritaires détiennent sans partage le pouvoir réel. C'est ce que Bernard Lugan, un de nos derniers grands africanistes, dénomme “*l'ethno-mathématique*”.

Comment dans ces conditions ne nous heurterions-nous pas à des frustrations ? L'Africain doit pouvoir se rallier à un chef considéré comme intelligent, fort, noble et capable d'une autorité sans faille. Pour cette raison les régimes militaires ne sont pas rejetés. De plus les Armées sont ouvertes à tous et nous y retrouvons à peu près les mêmes principes que dans le parti unique. Nous devons cette faute majeure au président Mitterrand, qui bien qu'ancien ministre de la France d'Outre-mer, a voulu complaire à ses copains européens, lors du discours de la Baule de juin 1990, en subordonnant l'aide à nos amis à leur évolution vers la démocratie. L'Afrique a



été progressivement sacrifiée à une Europe qui nous pose de plus en plus de problèmes en effaçant notre dimension souveraine et notre liberté d'action dans nos relations usuelles...

Nous avons besoin de l'Afrique et l'Afrique a besoin de nous

L'Afrique est indispensable à la France, n'en déplaît aux irréfléchis qui voudraient que nous nous débarrassions de ce qu'ils considèrent comme un fardeau. L'Afrique est non seulement le berceau de l'humanité mais elle en est aussi l'avenir. Elle dispose de formidables ressources humaines et minérales. Si nous abandonnons notre rôle si particulier sur ce continent, d'autres se précipiteront avec des intentions bien moins louables que les nôtres...

La France s'appuyait sur le formidable atout culturel de la francophonie pour diffuser sa pensée, ses modes et ses produits, mais son dirigeant principal et quelques dirigeants accessoires, toujours eux, bêlent en anglo-saxon et laissent l'Éducation Nationale partir à vau-l'eau. Ne nous étonnons pas que le président du Gabon, heureusement déchu, ait tenté d'intégrer son pays au Commonwealth et fait appel aux "filis de la veuve" dans la langue de ses parrains. Le Togo a suivi une voie identique, comme le Cameroun qui lui a l'excuse d'une région héritée de l'empire britannique. Pire, le président actuel a manœuvré pour faire élire, à la tête de l'organisation de la Francophonie, une rwandaise anti-française et anglophone...

Nous avons besoin de l'Afrique, mais l'Afrique a toujours besoin de nous pour poursuivre son développement et éviter de tomber sous le joug de puissances malfaisantes. Il nous faut nous adapter. C'est une obligation si nous ne voulons pas, aussi, voir la France submergée par des vagues migratoires qu'elle ne pourra pas assimiler. Elles la dénatureront. Il nous faut bâtir une stratégie de développement pour l'Afrique avec les Africains, mais aussi pour les Français. C'est impératif...

L'indépendance, gage de respectabilité

Nous devons surtout redevenir nous-mêmes et nous affranchir de ces organisations qui nous détournent de nos véritables amitiés et intérêts. Ne nous laissons pas aveugler par un soi-disant besoin de l'OTAN, de l'UE et des "États-Uniens" dans nos opérations en Afrique. Pendant 40 ans nous sommes restés en dehors de l'organisation état-sunienne et nous avons cependant mené quantité d'interventions en Afrique.

“ Les relations avec la France doivent se montrer comme une garantie d'indépendance. Ils la connaissent bien et savent qu'avec une France souveraine, ils conserveront leur propre dimension. Mais si la France est soumise, ils pensent très justement qu'eux aussi seront soumis.”

La politique nationale est donc un déterminant pour notre politique africaine. L'affirmation de l'indépendance de notre pays sera un gage de respectabilité et d'honnêteté pour nos partenaires africains. Ils ne veulent surtout pas, par le biais d'une mauvaise politique internationale, être entraînés vers une adhésion à un ensemble géopolitique. Les relations avec la France doivent se montrer comme une garantie d'indépendance. Ils la connaissent bien et savent qu'avec une France souveraine, ils conserveront leur propre dimension. Mais si la France est soumise, ils pensent très justement qu'eux aussi seront soumis. Certains préfèrent donc se tourner vers des puissances prédatrices qui, tout en les pillant, assureront le confort de leur gouvernement et sa liberté de faire. L'interrogation initiale – *"quand les Français serviront-ils à nouveau la France ?"* – n'est que la formulation sommaire de cette inquiétude...

Arrêter de condamner notre propre pays

Alors quelle évolution faudrait-il promouvoir ? Il faut que les gouvernements français arrêtent de condamner leur pays. C'est indigne et les Africains rejettent ceux qui trahissent ainsi. Se repentir est un acte de faiblesse incitant au mépris. C'est offenser l'œuvre des ancêtres dont l'âme africaine, elle, se nourrit. Ils sont d'autant plus choqués que rares sont ceux qui récusent la colonisation et n'en honorent pas les bienfaits. Il faut oser se montrer fier de cette aventure, qui a été la mission humaniste d'une époque. Elle a apporté une formidable évolution à ce continent. Il faut également éviter de comparer la France, socialement, aux États-Unis. La France n'est ni communautariste, ni surtout pas raciste. N'oublions pas que les Africains observent tout ce qui se passe en France et qu'ils constatent ses dérives. Les discours, comme ceux d'un Pape Ndiaye ou d'Assa Traoré, sont entendus par les jeunes Africains. Ils les déroutent. Ils sont choqués par le comportement personnel de ministres ou encore ►

“Quand les Français serviront-ils à nouveau la France ?”

“S’agissant des interventions, les OPEX, il sera indispensable que nos armées retrouvent le sens d’une proximité réelle avec les armées locales et reprennent les principes de l’ancienne Coloniale en s’intégrant à la vie des villes et villages et en apportant aide et témoignages.”

► par l’envoi en mission d’un ambassadeur pour la cause LGBT+. Cette affaire a été mortifère. Elle a confirmé l’immoralité de ceux qui influencent le pouvoir parisien et souligné l’idée d’une société décadente. Comment, en conséquence, dans la pensée traditionnelle africaine, ne pas mépriser ceux qui voudraient assurer la continuité d’une relation, parfois difficile mais toujours respectable ?

Pour un changement de paradigme

À supposer que nos dirigeants effectuent un *mea culpa*, ils devront effectuer un changement de paradigme en réformant le système de coopération. L’aide sécuritaire, comme économique, à ces pays demeure vitale, mais elle devra répondre à des propositions sincères et à de véritables souhaits de leur part.

Il s’agira de défendre des règles référentielles et les intérêts vrais des peuples quand ceux-ci risqueront d’être bafoués. La foule africaine est versatile. Elle brûle ce qu’elle adorera demain et vice-versa. La constance doit demeurer une vertu pour la France et le dialogue, un principe directeur. Dans certains cas, il faudra certes montrer la force salvatrice de la France, mais aussi son humanité et sa dignité. Il s’agira de ne pas hésiter à frapper dur, si nécessaire et ne pas se laisser impressionner par des manifestations organisées ou des déclarations savamment provocatrices, exprimant des ambitions minoritaires ou extérieures. Tout recul est faiblesse pour des sociétés de guerriers. De manière concrète, s’agissant des interventions, les OPEX, il sera indispensable que nos armées retrouvent le sens d’une proximité réelle avec les armées locales et reprennent les principes de l’ancienne Coloniale en s’intégrant à la vie des villes et villages et en apportant aide et témoignages. Les camps isolés, barricadés, répondent à quelques rares nécessités, mais surtout aux principes de l’armée de la puissance hégémonique étatsunienne, pas à la tradition

française. Protégeons nos soldats, mais envoyons-les en mission sociale. Il nous faut donc des bases solides diffusant la compétence, l’amitié et la solidarité françaises. Ajoutons que dire ce qui est fait et le montrer se révèle comme la meilleure des publicités. Action psychologique banale, mais manifestement porteuse de résultats...

Des énarques imbus de leur ignorance et de leur européisme

Il faudra que les gouvernants français acceptent de faire appel à des gens compétents pour mener les relations avec l’Afrique et donc ne plus les confier à des énarques imbus de leur ignorance et de leur européisme. Il faut utiliser ceux qui savent et ceux qui, sur le terrain, peuvent informer !

Respecter les Africains en traitant d’égal à égal avec eux, en analysant leurs besoins véritables avec eux et en répondant à leurs souhaits de coopération. Ils en ont. Il faudra ainsi considérer chaque pays comme un partenaire, à égalité, et rejeter toute suffisance. L’Afrique doit être aimée. Bien qu’elle ait grandement changé, elle a toujours besoin de coopération et de sécurité. Ses responsables et les peuples le savent. C’est un honnête constat. Nous devons le partager et y répondre correctement.

Malgré la restriction des visas, ils sont nombreux à être passés par nos Grandes Écoles et nos Universités. Nous avons (encore) l’avantage de parler la même langue, alors échangeons et rapprochons-nous à nouveau.

Il nous faut ainsi au plus tôt nous ouvrir à une vision nouvelle de l’Afrique avec l’aide des Africains. C’est essentiel, mais nos gouvernants en auront-ils la volonté et l’intelligence ? Optimisme ou pessi-misme ?

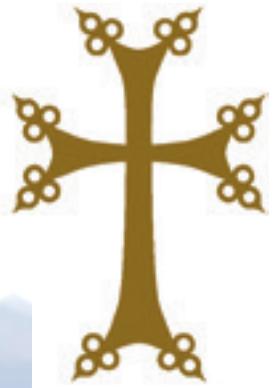
Général Henri Roure

Pour en savoir plus :

Henri Roure,
Grandeur ou servitude ?
Essai sur l’avenir de la France,
Ed. Auteurs d’aujourd’hui,
160 pages, 19 €



Au-delà de l'aide matérielle aux réfugiés de l'Artsakh Le besoin est aussi d'ordre culturel



Les réfugiés arrivent par dizaines de milliers à la frontière arménienne, transportant comme ils peuvent leurs maigres bagages. [©Alain JOCARD]

M. Aram Kayayan anime, pour le compte de SOS Chrétiens d'Orient, les activités de cette association en Arménie... Après le décès du lieutenant-colonel Jean-Luc Messager qui avait représenté le Secours de France lors de la première offensive azérie sur l'Artsakh en 2021, il a accepté, avec l'accord de sa direction, de devenir le correspondant du Secours de France pour une aide "ciblée" à ce dernier îlot de résistance chrétienne dans l'océan islamique, aux portes de l'Asie. Bien que très occupé localement, après l'annexion du Haut-Karabagh par la coalition Turco-Azérienne, il a pu répondre, par courriel, à quelques-unes de nos questions.

Secours de France.- Quelle est, à ce jour, l'ampleur du "nettoyage ethnique" pratiqué par les Azéris dans l'Artsakh ?



Aram Kayayan.- L'exode vers l'Arménie est désormais largement terminé. Le lundi 2 octobre, la quasi-totalité des 120 000 habitants d'Artsakh étaient déjà arrivés en Arménie. Les derniers à en être sortis étaient les secouristes affairés à rechercher les corps de soldats ou civils tombés lors de l'invasion, ainsi que des personnes considérées comme disparues. Quelques rares arméniens sont restés vivre sous la loi azerbaïdjanaise en adoptant cette citoyenneté : il s'agit souvent de personnes âgées, vivant seules. Elles servent surtout d'alibi aux Azéris pour montrer que des Arméniens pouvaient vivre en paix et en sécurité sous leur loi et qu'ils ne contraignaient en rien les autres à s'exiler...

S.de F.- Que deviennent ces dizaines de milliers de réfugiés dans un pays qui compte moins de trois millions d'habitants ? Quel est leur état d'esprit ?

Aram Kayayan.- Aujourd'hui, le sentiment commun est le même que celui de n'importe quel peuple privé de sa terre. La mentalité d'exilé s'installe dans une population qui était chez elle depuis plus de 5000 ans et il est difficile, pour ces "déplacés", de pouvoir se fixer quelque part. Beaucoup de gens, malheureusement, souhaitent émigrer. D'autres s'installent en masse autour de la capitale, Erevan, tandis que, fait plus rare – c'est pourtant la politique poursuivie par le gouvernement – certains s'installent dans des zones plus reculées des provinces ; mais il est malaisé de convaincre les gens d'Artsakh de se réinstaller près de zones frontalières, sous le regard des forces turco-azéries. Si beaucoup d'Artsakhiotes ont de la famille en Arménie pour leur venir en aide, d'autres n'ont aucune attache (surtout les ruraux, qui, parfois, n'ont rien pu emporter). Ils vivent dans ►



ARMÉNIE : Le besoin est aussi d'ordre culturel

► des caves, logés chez des familles volontaires. Au-delà de la survie physique et matérielle, la survie culturelle d'une population, dont le patrimoine matériel sera détruit ou profané, est un autre grand défi. L'éparpillement de cette population et, finalement, son assimilation, sont autant d'obstacles à l'éventuelle reprise de l'Artsakh, un jour, par son propre peuple ; mais évidemment la question ne se pose pas à l'heure actuelle. Elle ne se posera peut-être jamais. Cela dépend aussi de nous.

S. de F.- Qu'attendez-vous de la communauté internationale dans cette situation d'urgence ?

Aram Kayayan.— Quoi que fasse la communauté internationale, il est déjà trop tard pour sauver l'Artsakh. En tant qu'Arménien, et au plan politique je n'en ai jamais rien attendu. Cependant notre situation inspire la pitié et, comme vous vous en doutez, aucune puissance ne vous respecte par la pitié que vous inspirez... Si nous nous en remettons aux autres, ce n'est que la conséquence de nos erreurs passées et je pense que la bonne attitude à avoir est de ne jamais se plaindre de l'indifférence dont font preuve certains. C'est la force qui fait le droit, et nous devons la retrouver. Pour répondre concrètement sur ce que fait la communauté internationale aujourd'hui, l'aide, exclusivement humanitaire envers les personnes déplacées, se chiffre par millions d'euros [1]. En revanche, sur les dangers géopolitiques actuels et futurs de l'Arménie, la France a été la plus déterminée, notamment par son soutien dans le domaine militaire.

S. de F.- Quel est l'impact de la nouvelle situation internationale sur ces enjeux ?

Aram Kayayan.— Le conflit russo-ukrainien constituait déjà un terrain de jeu dangereux pour nous – et pas seulement pour nous. L'Arménie n'est pas l'Ukraine et elle n'aura aucune couverture en cas d'extension du conflit. De plus, la situation géopolitique de la région évolue très vite : tous les regards sont maintenant tournés vers les combats au Proche-Orient, et notre grande crainte est une attaque sur l'Iran, avec un feu vert américain donné à Israël ; nos ennemis en profiteraient, sans aucun doute, pour avancer leurs pions, notamment sur



notre région du sud de l'Arménie, le Syunik. Mais il n'est pas doux que bon nombre de foyers de conflits potentiels pourraient s'activer partout dans le monde.

S. de F.- Où en est-on de l'aide inter-nationale ? En quoi consiste-t-elle ?

Aram Kayayan.— À ce stade, nous pouvons faire un premier bilan de ces interventions et commencer à envisager des actions de long terme. Actuellement, il y a plus de 180 ONG, positionnées en grande majorité sur des missions d'urgence. La plupart mettent en place des aides à très court terme (vivres, tentes, couvertures etc.) et, de plus en plus, vers le moyen terme (rénovation de maisons, matériel d'écoliers, meubles, suivi médical etc.). Avec SOS Chrétiens d'Orient, nous évoluons en suivant cette même logique. Nos dernières actions ont été de fournir des moyens de chauffage ainsi que de l'électroménager. Nous continuons les visites des familles en vue de recenser les besoins, en collaboration avec les autorités locales.

S. de F.- Que peut faire, à son modeste niveau, le Secours de France ?

Aram Kayayan.— La plus grosse demande d'aide immédiate, à la veille de l'hiver, concerne surtout les couvertures et les lits. Un autre type d'action que nous mettons en place et que peu d'ONG peuvent prendre en charge est l'organisation d'activités hebdomadaires pour les enfants dans les villages qui accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées. Nous organisons, déjà, cette année, des cours de théâtre, des activités artisanales (taille de pierre) et sportives (lutte gréco-romaine), avec le concours de professeurs de toute confiance, dans plusieurs villages. Nombre d'entre-eux n'ont jamais bénéficié de telles activités après l'indépendance de l'Arménie. C'est, aussi, pour nous, un moyen de conserver notre culture propre et – c'est un enjeu important – un moyen de ne pas laisser ces enfants, très vulnérables et jusqu'ici préservés des influences de ce que j'appellerai l'idéologie « mondialisée », adopter au contact de l'étranger, aussi généreux soit-il, des modes de penser et d'agir peu compatibles avec les traditions héritées de leurs grands-parents. ■

[1] Le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU a lancé en octobre dernier, un appel aux dons de 97 millions de dollars, pour aider les réfugiés de l'Artsakh et ceux qui les hébergent.

Pour rétablir la vérité sur l'histoire récente de notre pays...

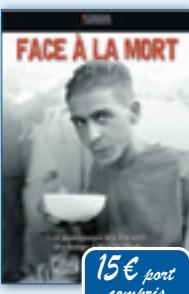
Voici les DVD du Secours de France !



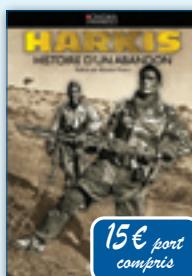
Face à la mort

par Marcela Feraru

Hommes de troupe, colonels ou civils, ils témoignent ici comme survivants des camps du Viêtminh. Ils vont devenir des matériaux de propagande et selon la formule des commissaires politiques d'Hô Chi Minh qui les réeduquaient : servir ou mourir.



15€ port compris



15€ port compris

Harkis, histoire d'un abandon

par Marcela Feraru

Un film qui donne la parole à ces hommes auxquels les plus hautes autorités de l'État avaient dit : Venez à la France, elle ne vous trahira pas, Ce DVD revient sur une blessure qui peine tant à se refermer et que Maurice Allais, prix Nobel d'Économie, qualifia de "décision barbare qui restera comme un opprobre ineffaçable pour notre pays, un crime contre l'humanité".

Le 9^e RCP dans la bataille de Souk Ahras

par Marcela Feraru

Fin avril 1958 : l'État-Major de l'ALN de Tunisie décide un passage en force pour franchir le barrage de la ligne Morice et pénétrer en Algérie. C'est le 9^e RCP qui va subir le premier choc au prix de pertes très sévères.

Cette bataille, d'une ampleur unique dans la guerre d'Algérie, aura des conséquences majeures pour la suite du conflit.



15€ port compris

Le destin d'un capitaine

par Alain de Sédouy

L'exceptionnel travail de pacification des chefs de SAS – à la fois soldats, instituteurs, soignants, juges de paix – est illustré par les six années au cours desquelles Georges Oudinot, ancien para d'Indochine, rallia à la France les habitants des Beni Douala en Kabylie.



15€ port compris

Guerre d'Algérie : mémoires de femmes

par Marcela Feraru

La guerre d'Algérie fut aussi une affaire de femmes. Enjeu et actrices du conflit, elles y prirent une part croissante. Elles en furent aussi bien souvent les victimes. Arabes, Berbères, Juives, Européennes de diverses confessions, elles ont été prises dans le tourbillon d'une histoire tragique qui a bouleversé leur destin. Beaucoup ont perdu leurs proches, leurs biens, leur pays, d'autres leur vie ou leur âme.

Hélie de Saint Marc, témoin du siècle

par M. Feraru et J.-M. Schmitz

Ine s'agit pas d'un film de guerre, même si la guerre, les guerres, sont omniprésentes à l'écran. Le cheminement de ce DVD est celui du retour sur soi d'un homme confronté à la brutalité des temps mais aussi à la "comédie humaine", et aux "escroqueries de l'Histoire" qui l'accompagnent. Une leçon de sagesse et de courage dans un style que n'aurait pas désavoué le Saint-Exupéry de *Terre des hommes* et de *Citadelle*.



15€ port compris



15€ port compris

Harkis, l'héritage. Un récit français

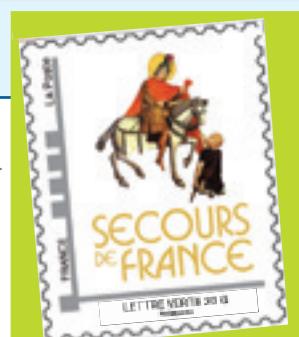
par Marcela Feraru et Jean-Marie Schmitz

Que ressentent-ils à l'égard de la France d'aujourd'hui ? Que nous ont-ils légué ? Que leur devons-nous ? Que souhaitent-ils transmettre ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce film souhaite répondre... Les témoins interrogés, enfants et petits-enfants de Harkis, sont écrivains, sportifs de haut niveau, élus, médecins, enseignants, militaires... Les drames et vicissitudes qui ont marqué leur histoire auraient pu justifier le "repli communautaire" observé par ailleurs. L'exemple que nous donnent ces réussites individuelles prouve, dans les faits, que l'assimilation n'est ni un slogan, ni une utopie, mais l'effet d'une éducation et d'une volonté.

Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de SECOURS DE FRANCE, et de l'envoyer à : Secours de France, 29 rue de Sablonville, 92200 Neuilly-sur-Seine.

ou ▼

Commandez en toute sécurité via l'onglet, BOUTIQUE, de notre site internet : www.secoursdefrance.com



Un seul chèque est possible pour l'achat de timbres Secours de France et de DVD.

ATTENTION : la planche de 30 timbres au tarif prioritaire disparaît.

Seul le tarif Lettre Verte, [30 timbres, 45 € port compris] peut encore nous être commandé, par planches de 30 timbres exclusivement.



SECOURS DE FRANCE

62 ans d'actions concrètes pour répondre aux drames humains et aux dénis d'Histoire de la décolonisation

Depuis 1961, le SECOURS DE FRANCE conduit trois missions :

● Secourir les détresses

Symbolisée par notre référence à Saint Martin, cette mission d'origine de l'association concerne d'abord les anciens Harkis, ceux qui ont réussi à échapper à la terrible vengeance des nouveaux maîtres de l'Algérie, leurs veuves, le plus souvent très démunies, plus largement les vieux soldats en difficulté. Parmi eux, les anciens légionnaires.



● Préparer l'avenir

Par des bourses d'excellence aux petits-enfants de Harkis, mais aussi par le soutien aux écoles qui font découvrir et aimer la France à nos enfants. Par l'aide à des personnalités religieuses du Moyen-Orient, comme l'archevêque d'Alep, qui se battent pour que les chrétiens puissent continuer à vivre sur les terres qui ont vu naître notre foi.



● Rétablir la vérité

Par notre bulletin trimestriel, notre site internet et notre lettre électronique, les films que nous produisons, les livres dont nous assurons la promotion, des émissions de radio et de télévision, nous luttons contre la désinformation sur l'histoire récente de notre pays et la "repentance" dont elle est l'objet jusqu'au sommet de l'État.



Participez aux actions du SECOURS DE FRANCE : faites un don !

- ① Par l'envoi d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de SECOURS DE FRANCE et à l'adresse de l'association.
 - ② Ou par paiement sécurisé en ligne sur notre site internet : www.secoursdefrance.com
 - ③ Ou par prélèvement automatique (voir verso du formulaire de don joint et fournir un RIB).
- ◆ **Vos dons sont la condition de notre indépendance.**
- ◆ **Vous bénéficiez d'importantes réductions d'impôts :**
66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

◆ **Vous pouvez aussi faire un legs :**

SECOURS DE FRANCE est habilité à recevoir des legs en exonération totale des droits de succession (art. 2-II de la loi n°87-571 du 23/07/87). Pensez-y au moment de préparer votre succession : contactez-nous au 01 46 37 55 13.



SECOURS DE FRANCE : 29, rue de Sablonville, 92200 Neuilly-sur-Seine

Tel. : 01 46 37 55 13 ◆ Courriel : contact@secoursdefrance.com

◆ Site internet : www.secoursdefrance.com